

LE DEVOIR

Vol. XCI N° 256

LE JEUDI 9 NOVEMBRE 2000

87c + TAXES = 1\$



TOM HANSON REUTERS

CHRÉTIEN SUR LA DÉFENSIVE

EN CAMPAGNE

Coup de pouce à Duceppe

Le départ a été hésitant et pénible mais les protagonistes du premier débat télévisé des chefs hier, en français, ont vite levé le ton pour s'en prendre à Jean Chrétien.



Manon Cornélius

C'est Gilles Duceppe qui devait être content. S'il comptait sur le vote anti-Chrétien pour renflouer ses appuis, il aura été bien servi. Santé, subventions et contributions, relations avec le Québec sont tous des dossiers qui ont servi à souligner des faiblesses du gouvernement Chrétien et à placer le premier ministre sur la défensive.

Mais s'il y avait cinq chefs présents, seulement trois, Jean Chrétien, Gilles Duceppe et Joe Clark, ont livré un vrai combat. Et des trois, Jean Chrétien est celui qui a essuyé le plus de coups alors que Joe Clark a livré une performance d'une grande solidité.

VOIR PAGE A 10: DUCEPPE

Clark l'accuse: «Vous avez créé le Bloc. Vous avez trahi Pearson.»

ROBERT DUTRISAC
MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Le chef libéral Jean Chrétien a été au centre des attaques durant le débat des chefs d'hier, encaissant les accusations d'avoir trahi la tradition libérale dans la santé, d'être responsable de la création du Bloc québécois et de se servir des deniers publics pour récompenser les amis du régime.

Même si ce débat en langue française a pu paraître comme un duel entre Jean Chrétien et le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, le chef du Parti progressiste-conservateur, Joe Clark, s'en est bien sorti avec des salves précises vers le chef libéral.

Jean Chrétien a répliqué en rappelant que le gouvernement fédéral et les provinces avaient signé une entente sur le financement accru de la santé pour les cinq prochaines années. Il a critiqué l'action négative du Bloc québécois à Ottawa et cité les ententes sur les infrastructures et la main-d'œuvre comme autant de preuves que la collaboration est chose possible.

Enfin, sur les accusations de patronage, le chef libéral a reconnu que certaines erreurs ont pu être faites mais que les subventions demeurent nécessaires au pays pour faire en sorte que les régions les moins fortunées du pays retrouvent «la dignité du travail».

De son côté, le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, a pu préciser que son parti n'était pas en faveur d'un système de santé à deux vitesses. «Les 200 000 membres de notre parti ont décidé que le système de santé ne sera pas à deux vitesses», a dit M. Day. Il s'est servi du débat moins pour attaquer le chef libéral que pour clarifier certains éléments de son programme. Pour sa part, le chef du NP, Alexa McDonough, a accusé le gouvernement Chrétien de donner les surplus aux banques et aux riches plutôt que de réinvestir en santé et dans l'éducation.

Ce sont les questions de la santé avec la réduction des transferts fédéraux, des finances publiques avec la mauvaise gestion au ministère du Développement des ressources humaines du Canada, notamment dans la circonscription du premier ministre, et de l'avenir politique du Canada et du Québec qui ont

suscité les plus vifs échanges. Stéphane Bureau, de Radio-Canada, assumait la fonction d'animateur et les journalistes Lina Dib, de TVA, et Daniel Lessard, de Radio-Canada, se sont chargés de poser les questions sur les thèmes choisis.

Le chef du Parti progressiste-conservateur Joe Clark a accusé le gouvernement libéral d'avoir semé une crise dans les systèmes de santé au pays en réduisant le transfert social canadien et d'avoir trahi la tradition libérale en santé, qui remonte à Lester B. Pearson, une tradition de laquelle M. Chrétien s'est réclamé hier.

«Maintenant que vous avez créé le problème, vous arrivez et vous vous prenez pour un sauveur. Moi, je pense que c'est inacceptable. C'est du cynisme à l'état pur, ça», a renchéri Gilles Duceppe.

Soulignant que les libéraux ont hérité des conservateurs d'un gouvernement fédéral en faillite, Jean Chrétien s'est appuyé, pour se défendre, sur l'entente sur le financement de la santé, signée entre Ottawa et les provinces. «Alors, tous les gouvernements, et

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

Autres textes en pages A 5, A 6 et A 7

Si la tendance se maintient...

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Nuit d'enfer mardi soir pour les médias, alors que la compétition éfrénée entre les chaînes de télévision américaines a donné lieu à des dérapages sans précédent et que plusieurs journaux ont publié des éditions donnant successivement Al Gore en avance... et George Bush gagnant à la présidence.

Ces différentes éditions de journaux seront-elles appelées à devenir des exemplaires de collection? En tout cas, des exemplaires à 25 ¢ du *New York Post*, qui proclamait en énormes lettres rouges mercredi matin «*Bush Wins!*», se sont vendus 30 \$ sur le site Internet eBay pendant la journée d'hier!

Au Québec, des lecteurs de *La Presse* ont reçu hier matin une édition qui donnait Gore en avance alors que d'autres lecteurs ont reçu une édition titrant «*L'État de la Floride va décider*» et que des abonnés du centre-ville de Montréal recevaient une autre édition proclamant Bush vainqueur. Des abonnés de la *Gazette* et du *Globe and Mail* ont également reçu une édition annonçant la victoire de Bush.

Le grand public ne sait pas nécessairement qu'un journal peut comporter plusieurs éditions différentes (habituellement deux ou trois au Québec). Dans une situation normale, ces éditions comprennent très peu de changements (la dernière édition comportera par exemple les résultats sportifs définitifs de fin de soirée), mais lors d'une soirée électorale, les modifications sont beaucoup plus nombreuses.

VOIR PAGE A 10: TENDANCE

INDEX

7	Annances..... B 6	Idées..... A 9
7	Avis publics... B 4	Le monde..... B 5
7	Bourse..... B 2	Les sports..... B 6
7	Culture..... B 8	Mots croisés... B 6
7	Économie..... B 1	Télévision..... B 7
7	Éditorial..... A 8	Météo..... B 4

7 78313 00067 2

Sans précédent ni président

Éberlués, les Américains attendent toujours les résultats de la Floride

BRIGITTE DUSSEAU
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Du jamais vu: les Américains devaient attendre au moins jusqu'à ce soir avant de connaître le nom de leur nouveau président, le pays restant plongé dans l'incertitude alors qu'a commencé un nouveau décompte des voix en Floride qui

déterminera le prochain occupant de la Maison Blanche.

Ce décompte, rendu obligatoire dans cet État du sud du pays par l'étrécissement des résultats entre le républicain George W. Bush et le démocrate Al Gore — environ 1700 votes de plus pour M. Bush, selon un décompte officiel —, «devrait être terminé aujourd'hui [jeudi] en fin de journée», a indiqué un porte-pa-

role de la commission électorale de l'État.

Une petite incertitude demeure sur la possibilité que le résultat final de la Floride ne soit pas connu aujourd'hui. Le gouverneur de la Floride, Jeb Bush,

VOIR PAGE A 10: PRÉSIDENT

Autres textes en pages A 8 et B 5

La nuit de l'exorcisme

Le Chicago Tribune a enterré une vieille manchette qui le hantait

ANTOINE CHAR
LE DEVOIR À CHICAGO

Sur les bords du lac Michigan, au milieu d'une forêt de gratte-ciels balayés par les vents, le *Chicago Tribune* a exorcisé en une nuit une vieille manchette qui le hantait depuis un demi-siècle. Le septième quotidien des États-Unis (618 097 exemplaires) a beau avoir décroché 18 prix Pulitzer (le premier en 1932, le dernier en 1999), depuis sa création, il y a 153 ans, le propriétaire de l'immeuble néogothique de 32 étages à l'entrée de Michigan Avenue restait hanté par un titre à la une qui le ridiculisait encore et toujours.

Aux présidentielles du 4 novembre 1948, le journal — alors le *Chicago Daily Tribune* — que dirigeait d'une main de fer l'ultraconservateur «colonel» Robert Rutherford McCormick (celui-là même qui dit avoir fondé Baie-Comeau en 1937) annonça — sur la foi de résultats anticipés — la victoire du républicain Thomas Dewey sur le président sortant démocrate Harry Truman.

«Dewey defeats Truman»: depuis ce



Vainqueur de l'élection présidentielle du 4 novembre 1948, Harry Truman a tourné en dérision la manchette de la première édition du *Chicago Daily Tribune*.

fatal faux pas journalistique tiré à 150 000 exemplaires, le *Tribune* ne se targue plus d'être «the world's greatest newspaper». «Nous étions devenus la risée de la confrérie journalistique américaine. Même 52 ans plus tard, cette manchette nous collait à la peau», rap-

pelle Charles M. Madigan, 51 ans, la star des soirées électorales: ses articles sur les nouveaux locataires de la Maison-Blanche font la une du *Tribune* depuis 1980.

Sourire en coin, Randall Weissman, le rédacteur en chef adjoint, paraît dès



La une de la deuxième édition d'hier.

lundi: «Ne vous inquiétez pas, une telle bourde ne nous arrivera pas, mardi soir.» Il ne croyait pas si bien dire. Épinglées au mur derrière lui, de «fausses unes» de mercredi, avec les titres suivants:

VOIR PAGE A 10: EXORCISME

C'vie!

Avec

JOSEÉ Blanchette

A ne pas manquer tous les vendredis dans LE DEVOIR



• LES ACTUALITÉS •

La loi compromet la santé des femmes et des bébés

Des dizaines de femmes accouchent sans l'aide d'une sage-femme parce que l'Etat leur ferme la porte des maisons

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Avec tous les risques que cela comporte, plusieurs dizaines de Québécoises ont choisi d'accoucher chez elles, sans autre assistance que celle de leur conjoint, depuis que le gouvernement Bouchard a décidé de ne plus permettre aux sages-femmes de pratiquer des accouchements à domicile.

Pour accoucher chez elles plutôt qu'à l'hôpital ou dans les maisons des naissances, où le nombre de places est restreint, d'autres femmes ont eu recours à des sages-femmes autodidactes qui pratiquent illégalement leur profession. Dans des cas plus rares, des sages-femmes diplômées, membres de l'Ordre des sages-femmes du Québec, auraient pratiqué des accouchements à domicile, s'exposant à des mesures disciplinaires de la part de leur ordre professionnel, voire à leur radiation de la profession.

C'est ce qu'a fait valoir, témoignages à l'appui, Christian Blanchette, du regroupement de parents Naitre chez nous. M. Blanchette s'est adressé à la ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles, Linda Goupil, pour exiger la levée de l'interdiction qui frappe les accouchements à domicile faits par des sages-femmes. La position de Naitre chez nous est appuyée par

tous les regroupements qui prônent l'accouchement naturel, comme le Regroupement des sages-femmes du Québec, le Regroupement des aspirantes sages-femmes, le Regroupement Naissance-Renaissance et le Groupe MAMAN (acronyme du Mouvement pour l'autonomie de la maternité et l'accouchement naturel).

Ces groupes demandent l'abrogation de l'article 61 de la Loi sur les sages-femmes, adoptée le 17 juin 1999. Cet article interdit aux sages-femmes de faire des accouchements à domicile avant que le règlement encadrant cette pratique ne soit adopté par l'Ordre des sages-femmes et le gouvernement. L'adoption d'un règlement est dans l'ordre des choses et aucun groupe ne s'y oppose. Mais l'article 61 présente un effet pervers. Avant l'adoption de la loi, les sages-femmes pratiquaient quelque 200 accouchements à domicile par année au Québec, sans être inquiétées par la loi. Aujourd'hui, les femmes qui souhaitent accoucher à la maison ne peuvent légalement compter sur les services de sages-femmes. Dans bien des cas, elles prennent le risque d'accoucher sans l'assistance de personnes compétentes. Selon M. Blanchette, dont la conjointe Louise Roy s'apprête à donner naissance à la maison sans aide professionnelle, des centaines de lettres de témoignage et d'appui ont été envoyées à la ministre responsable.

Au cabinet de Linda Goupil, on assure que la ministre n'a aucune intention d'abroger l'article 61 de la loi et qu'elle attend de recevoir de l'Ordre des sages-femmes un projet de règlement sur les accouchements à domicile.

À l'Ordre des sages-femmes, le directeur général Louis Côté convient qu'il a eu vent de ce phénomène des accouchements à domicile mais que l'ordre n'en avait aucune preuve formelle. Personne n'a porté plainte et cette pratique, qui contrevient à la loi, n'a fait l'objet d'aucune dénonciation, a-t-il dit.

M. Côté a indiqué que l'Ordre des sages-femmes vient tout juste de produire un projet de règlement sur les accouchements à domicile. Le Comité consultatif de l'ordre doit se saisir demain de ce projet et émettre ses recommandations. Une fois ces recommandations formulées, elles seront transmises à l'ordre, qui relatera ensuite son projet de règlement, amendé s'il y a lieu, à l'Office des professions du Québec. L'OPQ procédera à des consultations et produira son projet de règlement, qu'il transmettra à la ministre. Il peut s'écouler des mois, voire des années, avant l'adoption du règlement par décret et la levée de l'interdiction qui frappe les sages-femmes.

En février 2000, à Sainte-Dorothée (Laval), Josée Beaudry a accouché à la maison, seule avec son conjoint. Lors de ses deux précé-

dentes grossesses, elle avait accouché à son domicile avec l'aide de sages-femmes. «Je ne suis pas dans une secte, je ne suis pas granola. Je travaille pour une compagnie d'assurances de dommages et mon conjoint est en informatique», a-t-elle dit. C'est le fait d'avoir vu sa voisine revenir de l'hôpital avec son bébé handicapé des suites d'une erreur médicale qui l'a convaincue de prendre ce risque.

Donna Kane, de Granby, a accouché chez elle, sans autre aide que celle de son conjoint, d'un bébé prématuré de trois semaines. «Il était à la limite», a-t-elle reconnu au Devoir. Heureusement, tout s'est bien passé. «J'avais confiance dans mon corps et dans mon bébé», a-t-elle dit. C'est son cinquième enfant. Après deux accouchements à la maison, elle avait eu son quatrième enfant prématurément à l'hôpital.

Claudie Gauthier, de Saint-Damase, a donné naissance à son premier garçon à la Maison des naissances de Sherbrooke. Le 13 octobre dernier, elle a accouché chez elle de son deuxième fils, aux côtés de son conjoint. «C'est un rêve que j'ai depuis que je suis toute petite», a-t-elle dit. Mais comme toutes les femmes qui ont fait ce choix, elle aurait bien aimé compter sur les services d'une sage-femme. «Par moments, il y a eu des moments de doute», a dit Claudie Gauthier.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La loi autorise les sages-femmes à pratiquer dans les maisons de naissance mais elle leur interdit d'accompagner les femmes si leur accouchement a lieu à leur domicile.

VOTRE PREMIER CADEAU DE NOËL!



Du 6 au 12 novembre,
recevez un bon d'achat de 20 \$
à chaque tranche d'achat de 150 \$.


Le plaisir de donner



Le plaisir de recevoir

www.saq.com

Quantités limitées. Bon échangeable du 10 au 31 décembre 2000. Ne peut s'appliquer à l'achat de chèques-cadeaux. Les achats ne sont pas cumulatifs. Agences de la SAQ, titulaires de permis, comptoirs de vins en vrac et SAQ Dépôt exclus.

La modération a bien meilleur goût.  18+

Environnement

La Régie de l'énergie est priée de préciser son mandat

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) estime que la loi 116 n'a pas réduit les responsabilités de la Régie de l'énergie en environnement, ce qui explique qu'elle entend poursuivre son travail à ce niveau.

En effet, le RNCRE a demandé à la Régie au cours des dernières semaines d'interpréter son mandat pour préciser dans quelle mesure elle entend désormais tenir compte, ou pas, de la dimension environnementale. La Régie a récemment accepté de se saisir de cette question et ses intervenants officiels ont fait valoir leurs différents points de vue la semaine dernière. La décision de la Régie devrait être rendue incessamment, peut-être même la semaine prochaine, espérait hier Philippe Bourke, le directeur général du RNCRE. Le RNCRE pourrait toujours en appeler de l'interprétation de la Régie.

On se rappellera que les grands groupes écologistes du Québec, regroupés dans le Regroupement des organismes environnementaux en énergie, ont décidé la semaine dernière de se retirer des travaux de la Régie, jugeant que cet organisme avait été littéralement «émasculé» par la loi 116. Parmi les nombreux amendements apportés par Québec avec cette loi, un premier a fait disparaître le concept de priorités environnementales et sociales de l'article 5 de l'ancienne version. Et par un autre article, il a été stipulé que la Régie devrait tenir compte des priorités environnementales que lui dicterait le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, ce qui a inquiété plutôt que rassuré les milieux environnementaux.

Quant au RNCRE, il estime que l'arrêt de la Cour suprême dans Old Man River exige de tous les organismes réglementaires et administratifs au Canada qu'ils tiennent compte des dimensions environnementales liées à leur mandat. Et de toutes les dimensions, sans en excepter aucune, comme l'a spécifié la Cour suprême dans cet arrêt célèbre. D'autre part, le RNCRE estime que le concept de développement durable, toujours présent dans le mandat de la Régie, réintroduit la dimension environnementale même si on l'a rayée du texte législatif. Mais reste à savoir si la Régie partagera la vision du développement durable de la commission Brundtland, qui a inventé le concept pour protéger l'environnement, ou si elle produira une version édulcorée, comme les milieux politiques en ont produit des dizaines depuis.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Jean Dion

Même à Hollywood

Même à Hollywood, a dit le monsieur à la télé à une heure tellement tardive que nous nous sommes demandé un fol instant si nous n'étions pas en train de regarder les Jeux de Sydney, même à Hollywood, ils n'oseraient pas proposer un scénario pareil.

D'abord, c'est faux. Hollywood est prêt à inventer n'importe quoi. Un remake de *Charlie's Angels*, par exemple. Et puis, entre vous et nous et la boîte à beurre, qu'est-ce que c'est que ce suspense de série Z? Bush, Gore, Gore, Bush, Gush, Bore, où donc est la différence, très précisément? Si au moins Ralph Nader était dans le portrait. Mais les Américains ont donné moins de 3% des votes à Nader. Les Américains ne votent pour un troisième candidat que lorsqu'ils se retrouvent devant un hurluberlu millionnaire comme H. Ross Perot. C'est une question de machine, voyez-vous? De belle bonne grosse argent américaine, comme dans « quand on en a, ça huile les engrenages ».

N'empêche, il y a de quoi s'amuser. Voici que les États sont dans la situation des pays du Tiers-Monde dont ils se moquent où les résultats des élections mettent une semaine à être dévoilés. Et puis, certains journaux d'hier ayant pris sur eux d'annoncer la victoire de Bush, un peu tout le monde a ressenti la célèbre édition du 4 novembre 1948 du *Chicago Daily Tribune* intitulée « Dewey defeats Truman » (alors que Harry Truman l'avait emporté), ce qui à son tour nous a rappelé qu'il y a quelques mois, le magazine *Columbia Journalism Review* avait dressé une liste des 20 plus formidables erreurs journalistiques du XX^e siècle.

L'histoire du *Tribune*, si notre mémoire est fidèle et, conseil d'ami, vous ne devriez vraiment pas compter là-dessus, avait terminé deuxième ou troisième ou quatrième. Le gagnant? Le quotidien *Baltimore Sun* qui, par un beau jour d'avril 1912, avait tiré en manchette: « Tout va bien à bord du Titanic ».

D'ailleurs, soit dit en passant et même si ça n'a pas grand-chose à voir, sachiez-vous que dans la moitié des États américains il est possible de voter au supermarché? Vrai de vrai. Des isolos sont judicieusement disposés quelque part entre le paquet de 48 tranches Singles emballées individuellement et le format géant de Nestlé Quik à saveur de fraise (ou de banane, il existe maintenant du Nestlé Quik à saveur de banane). Les autorités ont mis sur pied ce programme en 1998 dans l'espoir qu'il augmenterait un peu le taux de participation aux élections. Le programme, vous l'aurez sans doute deviné, a été baptisé « Shop and Vote », et voilà une autre preuve de ce que si on veut arrêter le progrès, il est préférable de ne pas commencer par les USA.

Mais toutes ces choses importantes ne doivent absolument pas nous faire oublier que nous aussi, en terre de Canada, sommes en plein processus d'écriture de l'Histoire. Une question à du reste surgi à la lumière de ce qui s'est produit aux États: notre premier ministre, monsieur Jean Chrétien, acceptera-t-il de reconnaître un président américain élu avec 50% + 1 des grands électeurs? Et est-on bien sûr que la question posée était claire?

Ce fut une grosse semaine de démocratie, surtout au plus haut niveau. Avant-hier, notre premier ministre, soucieux de défendre la loi sur le contrôle des armes à feu, a déclaré que le massacre du 6 décembre 1989 avait eu lieu à l'École des hautes études commerciales. Soyons toutefois beau joueur et précisons qu'il n'a pas ajouté que le tueur avait utilisé des armes nucléaires du genre que l'on trouve dans les placards résidentiels à portée des enfants.

Avant cela, notre premier ministre s'était rendu au Nouveau-Brunswick où il devait annoncer des correctifs au programme d'assurance-chômage qu'il avait sauvagement charcuté pour se bâtir un léger petit surplus de 20 milliards de beaux dollars. Or, malgré un discours de 25 minutes, il a « oublié » d'aborder la question. Son candidat local l'a ensuite ramené de force au micro. Et là, après s'être excusé, notre premier ministre s'est livré à une explication qui nous a rappelé ces trois délicieuses années que nous passâmes jadis à Ottawa où une bonne partie de la tâche consistait à essayer de rendre à peu près par écrit sa prose verbale circontournée (nous aussi avons le droit d'inventer des mots, bon). Il a dit: « Pour nous, nous devions faire ça à ce moment quand c'était difficile, mais nous avons réalisé que ce n'était pas un bon geste que nous avions fait en un sens, nous n'aurions pas dû, en rétrospective. »

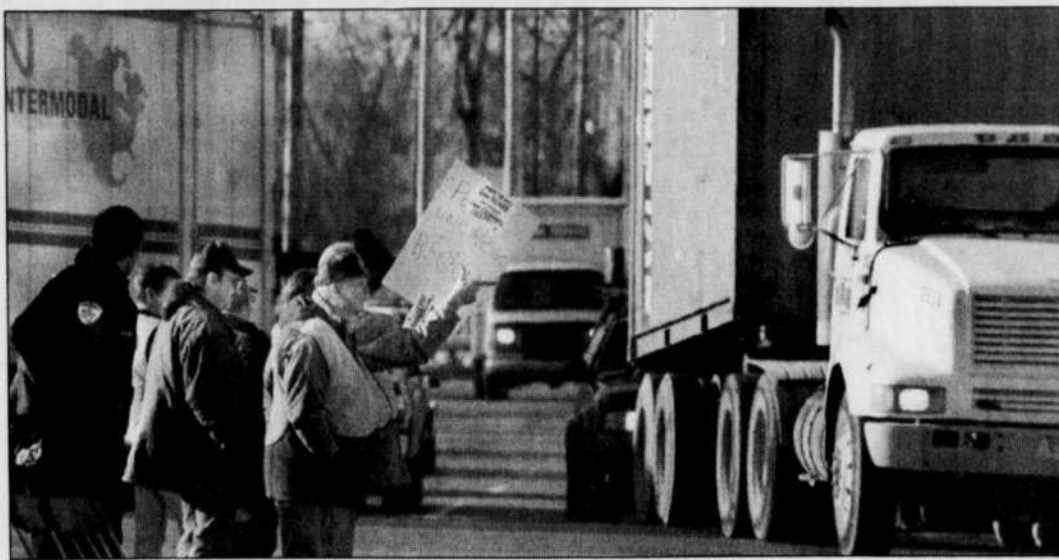
Pas beau, ça? Certes oui, presque aussi beau que la promesse qui a accompagné l'explication: le programme d'assurance-chômage sera modifié, ne lisez pas ce qui suit si vous avez la veine cave fragile, si le *Parti libéral du Canada* est reporté au pouvoir le 27 novembre au soir. Cela fait des années que la situation est pourrie, et paf, c'est en campagne électorale qu'on apprend qu'il va enfin se passer quelque chose si la campagne électorale vire du bon bord. Vous avez le choix des mots, messieurs dames, mais nous, nous aurions fortement tendance à appeler un chat un chat et un moyen baveux un moyen baveux.

Quoi d'autre? Notre premier ministre qui s'obstine à courir dans les escaliers, contrairement à ce que toutes les mamans prêchent depuis l'invention de la maternité, et qui rate une marche en montant dans l'avion et qui a l'air fou, un peu comme quand il passe proche de se retrouver les quatre fers en l'air en lançant une pierre de curling. Mais c'est là qu'est rendue la politique.

Et puis hier soir, le débat en français. Une merveille, on peut vous le dire avant même de l'avoir vu (ce qui est le cas), même à Hollywood ils sont incapables de pondre des trucs semblables. Impossible de ne pas faire de la grande télé canadienne avec trois chefs charismatiques qui baragouinent le français langue seconde, un quatrième qui baragouine le français langue maternelle et un cinquième qui ne veut rien savoir du Canada. Il a dû y avoir des échanges de fond. De la substance.

Et nous gagerions une somme colossale que tout le monde avait un coquelicot à la boutonnière.

jdion@ledevoir.com



La CSN n'a pas été accréditée pour représenter les camionneurs du port de Montréal. Les travailleurs ont paralysé les activités du port durant plusieurs jours avant que Québec n'adopte une loi spéciale, la semaine dernière.

Port de Montréal

La CSN essuie un nouveau coup dur

Le syndicat ne représente pas les camionneurs, décrète le Conseil des relations industrielles

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

La CSN a essuyé un nouveau coup dur dans la grève des camionneurs qu'elle a déclenchée dans le port de Montréal. Après l'adoption, jeudi dernier, d'une sévère loi spéciale ordonnant le retour au travail des grévistes et le rejet, par les compagnies de transport touchées, du protocole de retour au travail qu'elle leur soumettait, la centrale s'est vu refusé hier par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) le droit de représenter officiellement les camionneurs eux-mêmes.

Loin de se laisser démonter par cette nouvelle embûche, le président de la CSN, Marc Lavolette, est repassé à l'attaque en qualifiant de « hautement politique » la décision du tribunal administratif fédéral et en promettant d'appuyer les camionneurs dans la poursuite de la lutte.

Des 33 demandes d'accréditation de la CSN sur lesquelles le Conseil s'est prononcé hier, toutes ont en effet été rejetées. Dans la grande majorité des cas, ces décisions ont été justifiées par le fait que le Syndicat national du transport routier (SNTRCSN) n'a pas su faire la preuve que la majorité des camionneurs visés dans chaque entreprise désiraient qu'il les représente.

Les gouvernements provincial et fédéral pressaient, depuis le début du conflit, l'organisme quasi judiciaire composé en partie d'anciens syndicalistes et de chefs d'entreprise, de se prononcer sur les nombreuses requêtes déposées par le syndicat depuis janvier 1999. Il s'agissait intensivement à huis clos depuis jeudi dernier. Aidé par le travail d'enquête réalisé auparavant par ses agents, le Conseil devait notamment déterminer pour chaque entreprise si les camionneurs indépendants pouvaient être considérés comme des employés selon les termes de la loi, si une majorité d'entre eux désiraient être représentés par le syndicat et si leurs activités étaient de compétence du fédéral.

Outre le manque d'appui des principaux intéressés, l'examen de quelques-unes des décisions rendues à l'unanimité semble indiquer qu'aussi bien le syndicat que les compagnies visées se sont montrés

peu coopératifs avec les enquêteurs du CCRI.

Selon le président de la CSN, il ne fait pas de doute que le tribunal administratif a agi en mission commandée par les gouvernements. Il en veut notamment pour preuve le fait que le gouvernement du Québec semblait avisé du moment et de la nature des décisions avant qu'elles ne soient rendues. Il ajoute que le CCRI a refusé ces derniers jours d'entendre le syndicat avant de rendre ses décisions. Il fait également remarquer qu'il est peu vraisemblable qu'une organisation syndicale d'expérience comme la CSN n'arrive même pas à faire accepter ne serait-ce qu'une seule demande d'accréditation.

A ceux qui oseraient déduire de cette défaite que la grève déclenchée le 22 octobre vit ses dernières heures, Marc Lavolette rétorque que plus de 400 grévistes se sont prononcés unanimement hier en faveur de la poursuite de la lutte, et que le SNTR a toujours la prétention de parler au nom de 74% des camionneurs des services intermodaux au port de Montréal. « Si on ne représente rien, a-t-il lancé en conférence de presse, je me demande pourquoi les conteneurs s'empilent dans le port de Montréal. Je me demande pourquoi le premier ministre dit que ça coûte un demi-milliard par semaine. »

Les activités des compagnies de transport ne reprendront que lorsque ces dernières accepteront de s'asseoir à la table de négociation. Peu importe si le SNTR s'est vu refusé le droit de représenter officiellement les camionneurs. « L'entente qui sera signée n'a pas absolument à être une convention collective », dit-il, elle peut aussi prendre la forme d'un contrat type déterminant des conditions de travail communes à toutes les entreprises.

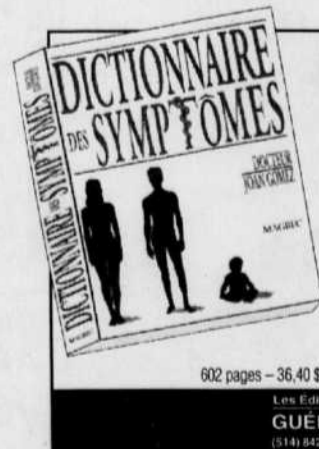
Les autorités portuaires montréalaises offraient un tout autre son de cloche hier. Après avoir remarqué lundi que la loi spéciale ne semblait pas avoir convaincu les grévistes de reprendre le travail, elles constataient mardi une augmentation significative du volume de camionnage (de 200 à 475 camions). La tendance se serait tant et si bien maintenue que l'on annonçait hier que ce volume était revenu à la normale (680).

EN BREF

Des peines sévères

(PC) — Les procureurs de la Couronne ont des directives très claires d'obtenir les condamnations maximales dans les cas d'ivresse au volant, a rappelé hier la ministre de la Justice, Linda Goupil. La ministre Goupil était interrogée à l'Assemblée nationale par le libéral Jacques Dupuis, député de Saint-Laurent, à la suite de l'accident où deux

jeunes enfants ont été fauchés par un chauffard vendredi dernier à Thetford Mines. « Les procureurs ont pleine discrétion et doivent exercer leur jugement au moment où ils font des représentations. Mais ils ont des directives très claires pour faire en sorte d'aller chercher le maximum [de la peine], a dit la ministre de la Justice. Elle a rappelé toutefois que c'est le juge qui a le dernier mot dans l'attribution des sentences lorsqu'il y a condamnation.



Dr Joan GOMEZ

Traduit de l'anglais par

Paul ALEXANDRE

Dictionnaire des symptômes

Le dictionnaire des maux.

602 pages - 36,40 \$

Les Éditions

GUÉRIN

(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies



Sylvain RIVIÈRE

101 poètes en Québec

Collection Kébéca.

464 pages - 23,05 \$

Les Éditions

GUÉRIN

(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Après le rapport du Curateur

Un regroupement veut inscrire un recours collectif de 30 millions contre RdP

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

L'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) et l'organisme Action Autonomie ont déposé hier en Cour supérieure une requête d'autorisation en recours collectif. Cette requête sera entendue le 12 décembre et le tribunal décidera s'il autorise les requérants à poursuivre les procédures judiciaires contre l'hôpital Rivière-des-Prairies (RdP).

« On considère l'hôpital responsable des dommages subis par les personnes qui y ont habité », souligne le coordonnateur de l'AGIDD-SMQ, Mario Bousquet. Les requérants réclament ainsi pour chaque patient ayant logé à l'hôpital RdP de janvier 1985 à ce jour une somme de 40 000 \$ pour compenser les « lésés, la souffrance et les services non reçus » et 15 000 \$ à titre de dommages exemplaires. Total: 30 millions de dollars.

En 1999, le Curateur public signait un rapport incendiaire sur l'hôpital RdP. Il assimilait l'endroit à un asile où les mesures de contention et d'isolement étaient pratiquées couramment. À la suite de ce rapport, l'administration de l'établissement affirme avoir corrigé le tir et a mis en place un programme pour faciliter la réinsertion sociale de ses patients. Quoi qu'il en soit, 141 patients sont toujours sujets à diverses formes de contention physique.

Malgré cette menace financière, le directeur général de l'hôpital RdP, Michel Lapointe, a préféré minimiser le dépôt de cette requête. « C'est un droit qui appartient à tout citoyen de faire appel aux tribunaux. On en est seulement à la première étape. [...] Ultrieurement, si le recours est accepté, on aura à l'examiner, mais ça ne nous empêche pas de continuer à remplir notre mandat. »

En plus des compensations en argent, l'AGIDD-SMQ a inclus quatre autres points à sa requête. Tout d'abord, elle veut que la cour officialise le plan de l'établissement visant à transférer les patients de l'hôpital RdP dans des familles d'accueil et des appartements supervisés.

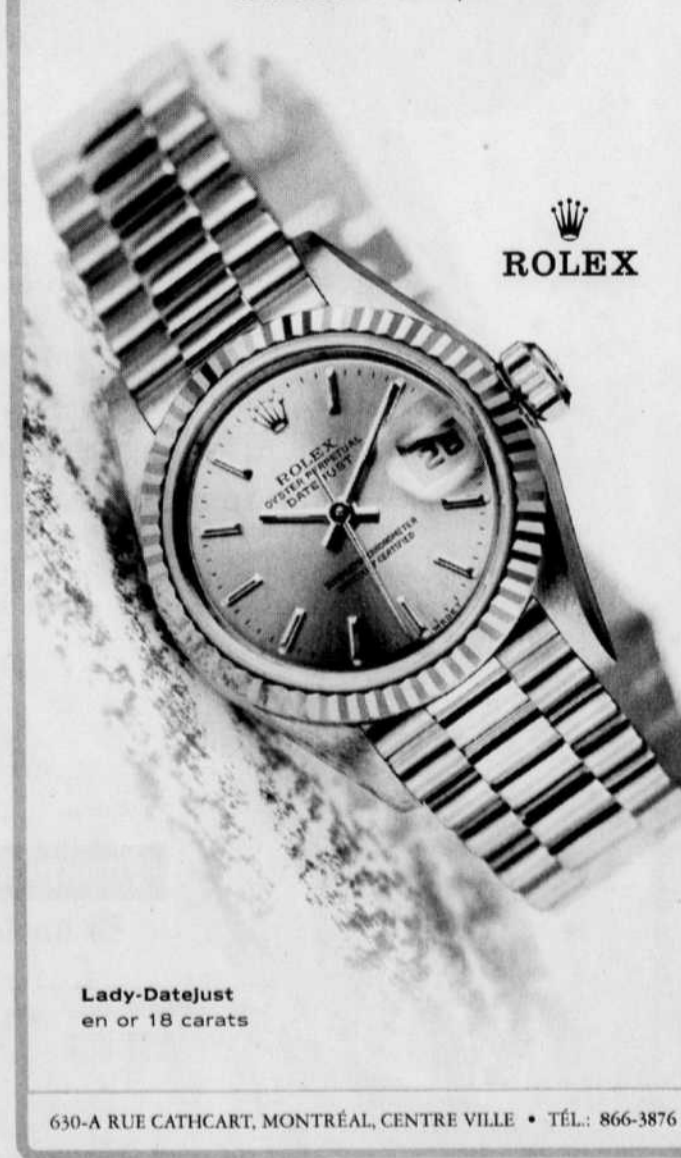
Cette demande rejoint une des recommandations du Curateur public, Pierre Gabriel, qui représente la grande majorité des bénéficiaires de l'établissement. Ce dernier a d'ailleurs reconnu que la demande de recours collectif rejoignait plusieurs de ses préoccupations. « Le Curateur respecte la démarche des requérants et va intervenir au besoin au cours des procédures judiciaires », a expliqué l'attaché de presse du Curateur, Pierre Verge.

Les requérants exigent également que l'hôpital crée un fonds d'intégration sociale de un million de dollars afin de permettre aux patients qui partiront de se procurer des meubles et des vêtements. « Ce sont des gens dépossédés, même leurs sous-vêtements ne leur appartiennent pas », soutient M. Bousquet.

De plus, le regroupement demande la création d'un autre fonds de 250 000 \$. Cet argent servirait à informer les familles et les patients au sujet de leurs droits et à couvrir les coûts de consultation de conseillers juridiques. Enfin, Mario Bousquet indique que l'AGIDD veut que la cour impose « un mécanisme pour assurer la qualité des soins et le respect des droits et libertés des patients » jusqu'à ce qu'ils quittent tous l'hôpital.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

Lady-Datejust
en or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

Scrutin du 27 novembre

À l'école de la démocratie

Les enfants pourront voter par Internet

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Qui, de Chrétien, Duceppe, Clark, Day ou McDonough, aurait la faveur des enfants s'ils devaient élire un premier ministre? Alors que le suspense électoral persiste aux États-Unis et que le Canada appellera ses citoyens aux urnes sous peu, un projet québécois — «Moi aussi je vote!» —, inspiré d'une initiative américaine, incite nos enfants à faire leurs premiers pas d'électeurs en préparant une simulation électronique du vote, le 27 novembre prochain.

Si le but inavoué de cette entreprise pourrait être d'intéresser les enfants à l'actuelle campagne électorale fédérale davantage que ne le sont les adultes, l'objectif premier visé par «Moi aussi je vote!» est d'initier les marmots du primaire et du secondaire aux rouages de la démocratie canadienne.

En obtenant un numéro d'électeur par voie électronique, les enfants s'assurent le droit de voter pour le candidat de leur choix le 27 novembre, toujours par Internet. C'est d'ailleurs sur le site de l'Infobourg (le pilote du projet, un site Internet qui s'adresse à la fois aux professeurs, aux parents, aux élèves et aux directions d'école et qui fait un survol du «cyberespace éducatif», www.infobourg.qc.ca) que les enseignants peuvent inscrire leur classe, ce qui ouvre ensuite la voie à l'inscription des enfants.

«Avec ce projet, on veut initier les enfants au processus électoral, à la démocratie, en leur inculquant des notions d'éducation à la citoyenneté», explique Nathalie Chantal, coordonnatrice de ce projet accessible uniquement sur Internet, en plus d'être gratuit.

Tout comme les grands, les enfants doivent s'inscrire sur une lis-

te électorale et s'intéresser un tant soit peu aux cinq candidats en lice afin de déterminer lequel obtiendra leurs faveurs pour voter ensuite le 27 novembre. «Nos bureaux fermeront à 20h, comme ceux des adultes, et nous dévoilerons les résultats le lendemain autour de 12h», explique Mme Chantal.

Lorsqu'elle a obtenu les détails de ce projet, l'enseignante Francine Raymond a été séduite. Le lendemain, elle inscrivait ses «grands» enfants de 6^e année de l'école Fernand-Seguin, à Sainte-Foy, à l'élection fictive. «Si je le fais, c'est parce que je constate que les enfants ont un certain intérêt pour les élections», explique l'enseignante, à qui une élève a demandé hier si elle pouvait apporter la cassette du débat des chefs en classe pour qu'ils en regardent des extraits.

«Mon but premier, c'est d'aider les élèves à se faire une opinion sur un sujet parce que c'est ça, la démocratie», ajoute Mme Raymond. Ses élèves, qui ont déjà goûté aux rouages de la démocratie par le moyen de rencontres avec un député et un juge et en participant à l'élection d'un conseil de classe, participeront sous peu à une table ronde où ils devront tour à tour exposer les raisons qui les attirent à un candidat plus qu'à un autre.

L'initiative québécoise s'inspire d'une vaste entreprise américaine, Kids Voting USA, qui a lancé ce modèle il y a quelques années, et avec succès. Les enfants votent cette fois «pour vrai», et non par Internet, en accompagnant un adulte et en déposant un «vrai» bulletin de vote dans une «vraie» boîte de scrutin. Leur site Internet dévoilait d'ailleurs hier les résultats préliminaires du décompte enfantin, accordant la victoire à George Bush avec 50 % du vote (populaire enfantin), son adversaire Al Gore récoltant 45 % des voix...

Le saut de l'ange



À CHACUN son rêve! Le petit Toni Stadler, quatre ans, est devenu le plus jeune parachutiste au monde. Assisté d'un instructeur, l'enfant a fait un saut de 3000 mètres le 27 octobre dernier au Cap, en Afrique du Sud.

Fusions municipales

Le dossier est prêt, dit Bouchard

Le projet de loi sera déposé la semaine prochaine

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard a annoncé, hier, que le dossier soumis au conseil des ministres sur les fusions municipales forcées est à l'étude et que le projet de loi concrétisant la décision du gouvernement sera effectivement déposé la semaine prochaine.

«On va respecter la date du 15 novembre», a précisé M. Bouchard, à sa sortie du caucus de l'aile parlementaire, ce qui garantit que le projet de loi sera effectivement adopté avant Noël.

Les discussions qui se déroulent dans le secret du conseil des ministres permettront de statuer sur les fusions dans les régions de l'Outaouais, de Québec (rive nord et rive sud) et de la grande région de Montréal.

«On a du pain sur la planche, a-t-il ajouté, mais le dossier est prêt pour une décision.»

M. Bouchard a réaffirmé sa conviction que les citoyens du Québec et des régions concernées sont favorables au projet gouvernemental et qu'ils attendent du gouvernement qu'il prenne ses responsabilités.

«Les gens s'attendent, a-t-il dit, à ce que le gouvernement remplisse les engagements qu'il a pris d'ap-

porter une solution au morcellement municipal et aux entraves que la situation actuelle constitue au développement économique.»

Le premier ministre n'a pas nié toutefois que ce dossier soit ardu. Mais il ne s'attend pas à ce que l'acharnement avec lequel il pilote ce dossier nuise à son gouvernement. «Je ne pense pas qu'il y ait de ressac, a-t-il dit, puisque la décision est prise dans l'intérêt public, au-delà des conjonctures.»

Le chef de l'opposition, Jean Charest, a de son côté annoncé son intention de tout mettre en œuvre pour contrer les visées du gouvernement au chapitre des fusions municipales forcées.

«Le gouvernement, a-t-il dit, n'a jamais reçu le mandat pour entreprendre cette réforme. Il doit d'abord nous prouver que ces fusions produiront des baisses de taxes.»

M. Charest s'est engagé à utiliser tous les moyens que le Parlement met à sa disposition pour combattre le projet de loi, «tout comme les citoyens qui se sentiront visés par ces fusions le feront.»

Le chef libéral n'a pas rejeté la suggestion de certains opposants aux fusions de profiter de l'élection fédérale en cours pour lancer un message clair au gouvernement péquiste en enregistrant un vote de protestation contre le Bloc québécois.

EN BREF

Messier ne dit pas tout, selon le Bloc

(Le Devoir) — Le Bloc québécois a sursauté hier matin à la lecture des propos de Claude Messier, un candidat du Parti marijuana qui pourfendait le député bloquiste Bernard Bigras dans nos pages mardi. M. Messier affirme qu'il a pris la décision de se présenter sous la bannière du Parti marijuana l'hiver dernier. En juin, il a pourtant fait une déclaration dans le cadre de l'investiture de M. Bigras. Dans une lettre que le Bloc a fait parvenir au Devoir, M. Messier raconte comment Bernard Bigras a pris son dossier en main pour qu'il puisse obtenir une exemption de Santé Canada l'autorisant à fumer du cannabis pour atténuer ses souffrances. L'accord du fédéral est venu trois semaines après que Claude Messier eut convoqué une retentissante conférence de presse avec l'aide du député de Rosemont-Petite-Patrie. «Bernard Bigras a joué un grand rôle dans ce dossier. Je suis convaincu que Bernard Bigras continuera à soutenir cette cause, car il est vrai que le canna-

bis a réellement des fins thérapeutiques. [...] Bernard Bigras a une certaine notoriété sur les différents dossiers de ce style et j'espère qu'il continuera à aider notre cause», écrit Claude Messier. En entrevue au Devoir, il a qualifié mardi le député Bigras «d'opportuniste».

L'armurier des Hells a comparu

(Le Devoir) — L'armurier des Hells Angels, Michel Vézina, a brièvement comparu hier au Palais de justice de Saint-Hyacinthe, où il reviendra la semaine prochaine pour répondre à deux accusations de possession et fabrication d'armes prohibées. Les enquêteurs du SP-CUM soutiennent qu'il a assemblé les deux pistolets de calibre .22 utilisés lors de la tentative de meurtre contre le reporter du Journal de Montréal Michel Auger et lors de l'assassinat de l'ex-syndicaliste André Desjardins. Michel Vézina, 52 ans, a déjà été condamné à 34 mois de prison en 1998 quand la GRC a démantelé un important réseau d'importation d'armes prohibées dont il faisait partie.

LES ÉLECTIONS À LA PREMIÈRE CHAÎNE DE RADIO-CANADA

ASSURANCE-EMPLOI L'heure des engagements



Le midi-15

Vendredi 10 novembre

En direct de l'Université du Québec à Rimouski

Animation : Jean Dussault
Réalisation : Yves André95,1 FM
Montréal106,3 FM
Québec

radio

première chaîne

Radio-Canada

www.radio-canada.ca/elections

CLUB 402 HOMME

Notre collection
Automne-Hiver est arrivée.

Achetez directement de
l'importateur les grandes
marques de costumes
Importés d'ITALIE :
au bas prix de

499 \$ le costume !

Tissus signés : - Cerruti 1881
- Zegna - Marzotto - Zignone - etc.

1118, rue Ste-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal
(514) 861-3636
Lun. au ven. 10 h à 18 h • Sam. 10 h à 16 h

Chenelière/McGraw-Hill
d'annoncer les 5 gagnants de son

CONCOURS Prêts pour la réforme!

Le tirage a eu lieu le 20 octobre dernier. Les gagnants se sont mérités un exemplaire du livre de la collection Chenelière/Didactique Comment construire des compétences en classe : des outils pour la réforme de Mario Richard et Steve Bissonnette.

Les gagnants sont :

Mme Chantal Beaudoin de l'école Ste-Thérèse, Lac Cayamant
Mme Nathalie Jollette de l'école St-Joseph, Notre-Dame-du-Nord
M. Jacques Lefort de l'école Notre-Dame Assomption, St-Stanislas-de-Kotska
Mme Dany Morin au nom de l'école Nazareth, Saint-Georges
Mme Sonia Tessier de l'école de la Côte-du-Sud, St-Eugène

Chenelière
McGraw-Hill
Votre partenaire
en éducation

En collaboration avec
LE DEVOIR
www.ledevoir.com

ÉLECTIONS 2000

La bataille de l'équité n'est pas terminée, corrige Nycole Turmel

La présidente de l'Alliance de la fonction publique reproche aux libéraux de se vanter d'avoir réglé ce dossier

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Malgré les prétentions des libéraux en fin de semaine, le dossier de l'équité salariale n'est pas entièrement réglé et la question se retrouve de nouveau devant les tribunaux. L'Alliance de la fonction publique du Canada a intenté hier des procédures judiciaires pour «forcer l'application intégrale de l'équité salariale» au nom d'environ 3000 employés actifs et anciens à qui on refuse de verser des paiements rétroactifs pour corriger la discrimination dont ils ont été victimes.

L'avocat du syndicat a déposé hier midi une déclaration auprès de la Cour fédérale pour lui demander d'ordonner au Conseil du trésor, ou toute autre partie responsable, d'augmenter les salaires et les avantages de ces employés, conformément aux décisions rendues par le Tribunal des droits de la personne et confirmées il y a exactement un an par la Cour fédérale.

Le syndicat a décidé de s'adresser à la cour plutôt qu'à la Commission des droits de la personne afin de gagner du temps. On s'attend quand même à ce que cela prenne au mieux deux ans.

Au Conseil du trésor, on refuse de commenter avant d'avoir pu étudier la requête avec l'aide du ministère de la Justice, a indiqué le porte-parole Edison Stewart.

L'affaire est complexe. Les personnes visées ne relèvent pas du Conseil du trésor, contrairement aux quelque 230 000 employés actuels ou anciens qui ont bénéficié l'an dernier, après 15 ans de lutte, des décisions du tribunal. Ces 3000 salariés œuvrent pour huit employeurs considérés distincts. Il s'agit par exemple du Bureau du vérificateur général, du Service canadien du renseignement de sécurité ou du Bureau du surintendant des institutions financières.

Ces employeurs transigent directement avec leurs employés mais leur budget limité vient du Conseil du trésor. De plus, leurs employés ont des conditions de travail identiques à celles des employés de la fonction publique. Ils ont les mêmes salaires, la même définition de tâches, le même système de classification, et subissent les mêmes gels de salaire. Ils peuvent soumettre leur candidature pour d'autres emplois dans la fonction publique, et ainsi de suite.

Selon la présidente de l'AFPC, Nycole Turmel, si

le tribunal a jugé que six groupes d'employés à prédominance féminine avaient subi une discrimination salariale et que des correctifs s'imposaient, la même discrimination sévit chez ces employeurs et les mêmes correctifs s'imposent.

Lorsque le gouvernement fédéral a versé des rajustements au titre de l'équité salariale, en 1990, ces employés y ont eu droit. Le Conseil du trésor avait accepté d'accorder les fonds nécessaires à leurs employeurs.

Cette fois, il en va autrement. Le Conseil du trésor a indiqué qu'il allait accorder les sommes nécessaires pour rajuster les salaires fondés sur des taux discriminatoires mais qu'il ne financera pas les rajustements rétroactifs, a indiqué Mme Turmel. On parle ici de 30 000 \$ en moyenne par employé, pour un total d'environ 90 millions.

Plusieurs de ces employeurs, dont le Vérificateur général, se sont dits disposés à régler la question mais leur budget ne suffit pas. Ils ont besoin d'argent mais leur budget ne suffit pas. Ils ont besoin d'argent mais leur budget ne suffit pas.

3000
personnes
attendent
toujours
qu'on leur
rende justice

L'affaire traîne en longueur et, depuis le début de la campagne électorale, des employés du Vérificateur général manifestent une fois par semaine à Ottawa. Pendant ce temps, en fin de semaine, une assemblée de candidates et militantes libérales applaudissait à tout rompre la présidente du Conseil du trésor, Lucienne Robillard, pour la résolution du dossier de l'équité salariale.

Mme Turmel ne l'entendait pas ainsi hier en marge d'une petite manifestation tenue par des employés des huit organismes. «Ils prennent beaucoup trop de crédit dans cette affaire parce qu'ils ont attendu d'avoir une deuxième décision défavorable pour agir. Je n'accepte pas qu'ils prennent ce crédit», a-t-elle confié.

La bataille pour l'équité salariale dans la fonction publique fédérale a duré 15 ans, dont six devant les tribunaux. L'affaire aurait pu prendre un peu moins de temps mais, malgré une promesse électorale faite en 1993, le gouvernement libéral a choisi d'en appeler d'une décision du Tribunal canadien des droits de la personne, rendue en juillet 1998. Ce n'est que l'an dernier, après avoir vu son appel rejeté par la Cour fédérale, que le gouvernement a finalement baissé pavillon et accepté de régler la question. On estimait alors que le coût pouvait atteindre entre 3,3 et 3,6 milliards, dont environ un milliard uniquement pour payer les intérêts.

AU PROGRAMME

Les effets pervers des référendums d'initiative populaire

Michel Venne
Le Devoir

À fin de «rendre les institutions fédérales plus démocratiques», l'Alliance canadienne et Stockwell Day proposent d'adopter une loi «permettant aux Canadiens de réclamer la tenue de référendums nationaux afin de mettre leurs priorités à l'ordre du jour national». Or tous les experts s'entendent: selon le type de référendum dont on parle, ce système de démocratie directe peut avoir des effets pervers qui, comme on l'a observé aux États-Unis, mènent à un système encore moins démocratique.

Par contre, lorsque ces exercices de consultation populaire sont encadrés par des règles, ils peuvent accroître la participation de la population à la vie politique, comme en Suisse, sans pour autant compromettre les exigences de responsabilité et d'efficacité que les citoyens continuent d'entretenir envers les gouvernements qu'ils élisent.

Jusqu'ici, dans la campagne électorale, cette proposition a été vue comme une manière pour le chef allianciste d'éviter les questions d'ordre moral, comme celles portant sur l'avortement et la peine capitale, renvoyant la balle aux simples citoyens qui décideraient, par référendum, si le sujet doit ou non être mis à l'ordre du jour du Parlement fédéral.

Mais cette suggestion de permettre les référendums d'initiative populaire mérite d'être examinée en soi. Car ces propositions, l'Alliance n'est pas la seule à en faire. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont adopté des lois permettant l'initiative populaire. Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a lui aussi présenté un projet de loi (n° 192) en ce sens à l'Assemblée nationale.

L'Alliance canadienne ne précise pas dans son programme quelles seraient les règles en vigueur. Mais le député allianciste de Vancouver-Nord, Ted White, avait présenté un projet de loi dans lequel il suggérait une procédure prévoyant l'obligation de réunir un nombre de signatures équivalent à 3 % du nombre d'électeurs inscrits au scrutin précédent, environ 400 000.

La pétition, comme le bulletin de vote, devrait inclure le texte de la loi ou l'amendement constitutionnel proposé, préciser si la clause dérogatoire serait invoquée et les coûts à assumer par le gouvernement. Si la démarche réussit, le gouvernement doit tenir le référendum dans l'année qui suit, à quelques exceptions près. Et si la population dit oui, le Parlement est obligé d'étudier le projet de loi, comme s'il avait déjà franchi la deuxième lecture en Chambre, ou la motion d'amendement constitutionnel, et non de l'adopter.

D'ailleurs, dans le régime constitutionnel canadien, les référendums ne peuvent pas lier les gouvernements. Ils sont consultatifs.

Le professeur de science politique James Iain Gow est très réticent. «Je trouve ce genre de proposition difficile à réconcilier avec un système parlementaire dans lequel un gouvernement propose un programme et est élu pour l'appliquer», a-t-il dit hier au cours d'un entretien. «Il me semble que l'initiative populaire favorise les gens qui n'ont qu'une seule idée à défendre. Ils sont pour la peine de mort, ils sont contre l'avortement. Ils mettent à l'ordre du

jour des propositions qui ne cadrent pas dans un programme ou dans une politique d'ensemble qui, elle, a fait l'objet de compromis, par la discussion, au sein des partis et, par la suite, au Parlement.»

L'expérience californienne

Il est vrai que l'opinion de M. Gow est formulée à la suite de son étude du cas californien. Or l'exemple californien est le pire que l'on connaisse. Il y a un siècle, c'est un mouvement progressiste qui fut le fer de lance du pouvoir d'initiative en fomentant une révolte contre les législatures, les partis et les puissances d'argent qui, formant une sorte de cartel, dominaient le pouvoir politique au détriment du peuple. C'est ainsi que la démocratie directe, c'est-à-dire la possibilité pour des citoyens de légiférer par référendum, a été instituée.

Mais ce mécanisme a été détourné... au profit des puissants et des riches qui, grâce à l'argent (les dépenses ne sont pas réglementées), l'utilisent pour défendre leurs intérêts. La plus célèbre proposition adoptée par référendum et devenue loi le lendemain est la Proposition 13, soumise aux voix en 1978 et qui limitait le pouvoir de taxation foncière. En Californie, les promoteurs embauchent des entreprises pour recueillir des signatures à la sortie des centres commerciaux. Ensuite, ils dépensent à fond la caisse pour convaincre l'électorat de voter en faveur de la proposition. Lors du scrutin le plus coûteux, celui de 1988, les compagnies de tabac ont dépensé près de 23 millions pour combattre une hausse des prix du tabac.

Les opposants au recours au référendum relèvent d'autres lacunes: il peut constituer une tyrannie de la majorité et ainsi menacer les droits des minorités; sur des enjeux complexes, la population n'a pas suffisamment d'information pour décider; la multiplication des consultations peut inciter les gens à ne plus voter (de fait, la majorité recueillie lors d'un référendum peut ne pas représenter la majorité de la population); mais si le taux de participation est convenable, dans les référendums, la plupart des électeurs sont prudents et, s'ils ont un doute, sont portés à voter non, ce qui peut constituer un frein à l'innovation.

Des balises

Matthew Mendelsohn, professeur de science politique à l'université Queen's, croit cependant qu'on peut éviter les effets pervers en imposant des balises, comme en Suisse. Il n'appuie pas l'initiative populaire directe. Mais il propose le recours à «l'initiative indirecte». Celle-ci, tout en donnant aux électeurs le pouvoir d'influencer les élus entre les élections, doit permettre au Parlement d'étudier le projet proposé par les pétitionnaires avant que le référendum ait lieu et de proposer une solution de rechange. Le pourcentage de signatures requis devrait être de 10 à 15 % des électeurs et elles devraient obligatoirement être recueillies dans toutes les régions du pays. Pour être retenue, la proposition devrait obtenir une double majorité (50 % des électeurs à l'échelon fédéral et dans un nombre minimum de provinces) et pouvoir être amendée par le Parlement.

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION
A DEUX ANS

Plus
que jamais
le Québec
clic

Le Québec prend avec succès le virage des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Déjà, plus de 100 000 familles québécoises ont adhéré au programme «Brancher les familles sur Internet» dans lequel le gouvernement investit 120 millions.

Votre famille est-elle admissible à recevoir jusqu'à 900 \$ pour acquérir un ordinateur et pour s'abonner à l'Internet ?

Pour information :
www.familles.mic.gouv.qc.ca
ou 1 888 793-9588

Site Internet d'intérêt :
www.autoroute.gouv.qc.ca

Québec

ÉLECTIONS 2000

Une information plus complète sur Internet?

Denis Monière
Jean-François Béland
Collaboration spéciale

L'entrée des médias traditionnels dans le cyberespace procure-t-elle des gains d'information aux électeurs qui fréquentent les éditions Internet des journaux et des chaînes de télévision? Les médias exploitent-ils mieux que les partis les vertus interactives de la Toile? Pour déterminer le rôle que les médias attribuent à leurs sites dans la campagne électorale, nous avons examiné les pages électorales des éditions Internet des principaux médias de langue française et anglaise. Les différents médias se distinguent d'entrée de jeu soit en investissant dans la mise à jour d'un site qui leur est spécifique, soit en s'associant à un portail collectif, comme TVA, qui confie la couverture de la campagne à infini.com.

Pour la presse écrite, les différences de marché imposent des différences d'investissement dans la couverture de la campagne sur Internet. *Le Devoir*, jusqu'au début de novembre, n'avait pas introduit une section électorale spéciale sur sa page d'accueil comme l'avaient fait le *Globe and Mail* et le *National Post*, qui dirigent les visiteurs vers un module électoral: «Election 2000» et «Canada votes». *Le Devoir* a par la suite corrigé cette lacune en incluant une rubrique, «Les Canadiens aux urnes», où on trouve essentiellement en archives les articles publiés sur la campagne et quelques liens. Le site n'ajoute rien de substantiel au contenu éditorial du journal. Malgré ses limites, ce journal a au moins le mérite d'entretenir un site propre, ce qui n'est pas le cas de ses concurrents montréalais.

Les sites des journaux de langue anglaise sont beaucoup plus innovateurs et donnent une valeur ajoutée à l'information électorale, celui du *Globe* étant le plus interactif et le plus imaginaire. Non seulement le lecteur y trouve les principaux articles consacrés à la campagne, il a aussi accès à des rubriques particulières contenant les résultats cumulatifs des sondages depuis trois mois, des biographies des chefs, les contenus programmatiques des partis et des liens avec les sites des partis. L'édition Internet améliore la qualité de son information.

Les médias anglophones développent davantage que les médias francophones leur édition Internet

L'interaction

Mais ce n'est pas l'aspect le plus intéressant. Les éditions Internet des journaux de langue anglaise exploitent les possibilités interactives de la Toile pour créer de l'information sur l'opinion des citoyens grâce aux sondages quotidiens et aux forums de discussion. Ces sites contribuent à élargir le forum électoral en

permettant aux citoyens d'exprimer leurs points de vue sur les principaux enjeux. Ainsi, l'internaute est constamment en interaction avec les autres lecteurs et peut comparer ses perceptions avec celles des autres, ce qui crée un agora virtuel. Il peut réagir à chaud aux événements sans être obligé de faire un investissement de temps et d'énergie considérable, comme c'est le cas lorsqu'il se donne la peine d'envoyer une lettre ou un article.

Certes, les données produites par ces sondages et ces forums n'ont pas de valeur scientifique car elles sont biaisées par les caractéristiques sociales et les orientations idéologiques de ceux qui se retrouvent sur ces sites, mais elles ajoutent de l'information. On peut ainsi savoir que les trois quarts des lecteurs du *National Post* estiment que les libéraux n'auraient pas dû déclencher des élections hâtives. On peut aussi apprendre ce que les Canadiens feraient s'ils étaient à la place du premier ministre ou pourquoi les libéraux sont si populaires en Ontario.

Dans la presse électronique, la chaîne de télévision qui offre le site le plus innovateur est la chaîne publique de langue anglaise CBC, qui développe un contenu spécifique et analytique. Nous y avons trouvé une rubrique originale intitulée «Reality check» où sont confrontées les positions et déclarations des partis avec des données objectives ou avec des déclarations antérieures. Le visiteur peut aussi exprimer son opinion sur les enjeux ou sur différentes questions comme «les sondages vous aident-ils à vous faire une opinion?». Il a aussi accès à des liens avec les programmes des partis et à un récapitulatif des sondages.

Le site de la chaîne publique de langue française est plus conventionnel et donne moins d'importance à l'interaction avec les internautes. Il reproduit les manchettes du bulletin de nouvelles et contient une section d'archives sur les chefs et les partis. Il n'y a pas de sondage mais le visiteur peut émettre des commentaires sur des questions relatives à la campagne.

Le site de CTV est le mieux doté sur le plan multimédia. Le visiteur y trouvera sensiblement les mêmes rubriques que sur les autres sites avec, en prime, un sondage quotidien sur un sujet d'actualité. Son homologue de langue française, TVA, offre le site le plus pauvre car il n'a tout simplement pas de section électorale propre sur sa page d'accueil. Le site se limite à afficher une manchette quotidienne. Il n'est pas utilisé pour donner de l'information mais pour servir de support publicitaire. Pour avoir accès à de l'information supplémentaire, l'internaute francophone devra fréquenter le site infini.com, où il y a des forums, des sondages quotidiens et de l'information sur les chefs, les programmes et les enjeux de la campagne.

Nous pouvons conclure ce tour d'horizon en disant que les médias de langue française misent moins que leurs homologues de langue anglaise sur les possibilités interactives d'Internet dans la couverture de la campagne et produisent moins de valeur ajoutée à l'information conventionnelle. Ils se servent d'Internet comme vitrine de leur contenu éditorial sans fournir à leur public d'autres types d'information. En développant davantage le volet interactif, les médias pourraient favoriser une participation plus active et plus libérante du citoyen au processus électoral.



Le premier ministre Jean Chrétien a dû essayer le tir de ses quatre adversaires, notamment le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe.

LE DÉBAT DES CHEFS

Dans le corridor des spin doctors

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

C'est prévisible, au terme des débats télévisés, tous les partis estiment que leur candidat a remporté la joute oratoire ou du moins atteint les objectifs qu'il s'était fixés. La version française de l'incontournable événement électoral d'hier ne faisait pas exception.

Pendant tout le débat, ceux que l'on appelle les *spin doctors*, les faiseurs d'image politique pour chacun des cinq chefs, ont tourné autour des journalistes pour leur vendre leur interprétation du déroulement du débat. Pour tout dire, ils ne tournaient pas tout à fait autour des journalistes puisque les règles du jeu veulent qu'ils soient confinés à une petite salle sous celle de la salle de presse: ce sont donc les journalistes qui, de leur plein gré, vont faire le plein des versions de chacun.

Par exemple, dans le deuxième segment, qui portait sur la gestion des fonds publics, le bloquiste Gilles Duceppe a frappé fort sur le premier ministre Jean Chrétien et les deux ont ensuite mené le bal. Faisant référence au scandale des subventions au ministère du Développement des ressources humaines et rappelant les 21 enquêtes de la GRC en cours, dont quatre dans la circonscription de M. Chrétien, M. Duceppe a lancé: «Vous avez dit au départ que le problème n'était que de 250 \$.

Or on s'est rendu compte que c'étaient des sommes astronomiques qui étaient en jeu. Je n'accepte pas que

vous ayez pris l'argent des poches des travailleurs et des plus démunis comme s'il vous appartenait.» Ce à quoi M. Chrétien a répondu: «Laissez la police faire son travail. S'il y a quelqu'un qui a commis un crime, nous n'avons aucune sympathie pour eux.»

Alors, qui a eu le haut du pavé? Petit tour dans le corridor des *spin doctors*...

Les porte-parole de M. Chrétien sont contents d'avoir réussi à faire sortir le message libéral. «Le premier ministre a bien répondu. Il a montré qu'on n'accepterait pas les erreurs. Et il a réussi à rappeler qu'un des cas soulevés par M. Duceppe a permis de créer 98 emplois. La présidente du syndicat de cette entreprise-là a dit que M. Duceppe essayait de faire de la politique sur le dos des travailleurs.»

Message du clan bloquiste: «M. Duceppe a rappelé que M. Chrétien avait dit que c'était seulement 250 \$ alors qu'il y avait une facture dans un des dossiers de 420 000 \$ pour factures manquantes, a expliqué Pierre Paquette. Les gens qui ne suivent pas la politique autant que nous et qui avaient oublié vont se rappeler que c'est une facture qui a été manufacturée pour d'autres factures et que c'est beaucoup d'argent qui est en cause.»

Pour l'ensemble du débat aussi, tous se disaient heureux des performances de leur chef.

«Je suis très satisfait de sa performance», a dit M. Paquette à propos de M. Duceppe. «On n'a jamais pensé qu'il pourrait, dans le cadre d'un débat comme celui-là, faire de knock-out.» Selon lui, le Bloc a pu démontrer, en s'attaquant à Jean Chrétien, «qu'il ne ré-

pond jamais aux questions.»

Le Bloc se réjouissait particulièrement qu'autant le conservateur Joe Clark que la néo-démocrate Alexa McDonough posaient des questions similaires à celles de M. Duceppe. Une preuve, selon lui, que le Bloc soulève «des préoccupations qui sont pancanadiennes, pas seulement québécoises», une façon de justifier la pertinence du Bloc québécois.

Le clan libéral, lui, expliquait qu'il s'attendait à ce que tous s'attaquent à M. Chrétien. «C'était prévu que les attaques seraient personnelles. On l'avait vu avec les publicités de M. Duceppe. C'est parce qu'on sait que le bilan de M. Chrétien est inattaquable.»

Chez les alliés, on essayait tant bien que mal de camoufler une mine basse. M. Day n'a à peu près pas participé au débat. Par exemple, dans le deuxième segment, qui portait sur l'utilisation des fonds publics, il a seulement pris la parole pendant ses déclarations obligatoires d'ouverture et de fermeture. C'était voulu, nous a dit Renée Fairweather. «M. Day intervient quand il en a besoin. C'est la qualité qui compte, pas la quantité. La tâche qu'il avait à faire, c'était de présenter le programme, de se présenter aux Québécois qui ne le connaissent pas encore.»

Du côté des troupes conservatrices, enfin, on était content d'avoir prouvé que M. Clark offre une «trouille alternative crédible». «Il a dit: "Nous avons toujours été là et considérons-nous là encore une fois", a dit Peter MacKay. Il a démontré qu'il pouvait exiger du premier ministre de rendre des comptes.»

Rencontre au collège Montmorency

Parizeau est encore poursuivi par sa déclaration sur le vote ethnique

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Cinq ans après le référendum, Jacques Parizeau est encore poursuivi par sa déclaration coup-de-poing reliant entre autres la défaite des souverainistes aux votes ethniques.

Après un discours pour soutenir le Bloc québécois devant une centaine d'élèves du collège Montmorency, M. Parizeau a été interrogé hier par un jeune dont les parents sont des immigrants haïtiens. «Nous, dont les parents sont des immigrants, faisons-nous partie du vote québécois?», a demandé Arry Longin.

«Évidemment», a lancé M. Parizeau avant d'expliquer que l'un des critères importants pour déterminer la citoyenneté est la langue. «C'est vrai que, des fois, on a tendance à utiliser le "nous" dans un sens un petit peu restrictif. Mais le Québec est un pays francophone qui, d'autre part, a un certain nombre de minorités dont le rôle à la longue sera de s'intégrer dans cette majorité francophone», a-t-il soutenu.

«Je voulais connaître son concept de la souveraineté et savoir qu'est-ce que les immigrants ont pour lui là-dedans», a par la suite expliqué M. Longin au *Devoir*. Quant à savoir pour qui il entend voter le 27 novembre, il s'est montré discret.

D'autres jeunes venus entendre Jacques Parizeau adoptaient la même attitude. L'envoyé spécial du Bloc québécois pour stimuler le vote des jeunes à travers les cégeps et universités de la province s'est heurté à un manque d'enthousiasme. Après cinq minutes de discours, une quinzaine de jeunes ont quitté la salle. Parmi eux, une jeune fille qui disait pourtant, avant que n'arrive M. Parizeau, vouloir se faire une idée puisqu'elle n'est «absolument pas politisée».

D'autres élèves, restés debout à l'arrière, s'impatientaient des explications pédagogiques de M. Parizeau. Martin



JACQUES PARIZEAU LE DEVOIR

Briggs a quant à lui fortement critiqué l'entrée sur fond musical dans la salle de M. Parizeau, suivi des candidats bloquistes de Laval. «C'est du spectacle. [...] Il faudrait avoir sur le bulletin de vote une case avec l'inscription "aucune de ces réponses". Je vais annuler mon vote», a-t-il affirmé.

Jacques Parizeau a terminé sa visite en insistant pour que les jeunes s'informent et s'assurent d'être sur la liste électorale. «Ce qui me tarabuste le plus à l'heure actuelle, c'est de voir comment les 48 000 noms de jeunes qui votent pour la première fois vont être traités dans le cadre de la campagne électorale», a-t-il dit, faisant ainsi référence aux quelque 300 000 correctifs qu'Élections Canada a dû porter à la liste électorale au Québec.

LAVAL-CENTRE

Heureusement pour les libéraux, le chef peut miser sur le minibudget

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le récent minibudget du gouvernement fédéral et les baisses d'impôt qu'on y retrouve donnent vraisemblablement plus d'élan au Parti libéral du Canada que son chef. Une brève tournée aux côtés du candidat du PLC dans la circonscription chaude de Laval-Centre, Pierre Lafleur, en dit long sur les préoccupations des gens et surtout sur le ressentiment envers le premier ministre Jean Chrétien.

La séance de bain de foule s'effectue au centre alimentaire d'un centre commercial du comté. M. Lafleur aborde les gens sans les brusquer, d'une voix douce. Le style n'est pas flamboyant mais l'approche semble séduire. Vingt-cinq ans de vie politique active passés dans l'ombre d'un politicien (le maire Gilles Vaillancourt jusqu'à tout récemment et Jeanne Sauvé pendant près de dix ans) à négocier et à penser stratégie laissent des traces. Il prend donc le temps d'expliquer.

«Si vous êtes élu, est-ce qu'on va pouvoir vous joindre?», lui demande une sexagénaire. Aussitôt, M. Lafleur tire une chaise, s'assoit et lui dit: «Je suis facile d'accès.» La discussion s'entame. Quelques minutes plus tard, la dame lui donne son appui. «Je vais voter libéral à cause du budget de M. Martin. Je donne une autre chance à votre M. Chrétien, mais...», lui dit-elle le doigt pointé en l'air en signe d'avertissement.

«Je ne vote pas pour le Bloc mais contre Chrétien. Il s'est toujours fait élire sur le dos des Québécois», lui dit un homme dont le voisin a assuré M. Lafleur de son appui.

«Jamais je ne vais voter pour Chrétien», affirme un autre homme, qui vient de finir son repas. «Mais il a aussi une équipe», lui réplique Pierre Lafleur. «L'équipe, c'est lui qui la mène et quand il dit que tout le monde va

dans un sens, tout le monde le fait», tranche l'homme.

Malgré l'effet repoussoir de Jean Chrétien, M. Lafleur souligne qu'avec le règlement de dossiers comme la main-d'œuvre, les infrastructures et la santé, «on ne peut pas parler d'un gouvernement de confrontation». «Ce n'est pas le chef qui sera dans le comté. Les gens ont besoin d'un député. Mais je n'évite jamais de parler de M. Chrétien», précise-t-il.

Chose certaine, de la trentaine de personnes rencontrées, la moitié accepte de laisser son nom, son adresse et son numéro de téléphone à l'équipe qui trotte derrière le candidat Lafleur. Ces informations sont précieuses pour toute organisation politique; c'est le nerf de la guerre le jour du scrutin.

C'est d'autant plus vrai que Laval-Centre est une circonscription où la lutte entre libéraux et bloquistes est serrée. Si l'actuelle députée, Madeleine Dalphond-Guiral, s'est faufilée entre libéraux et conservateurs en 1997, elle ne peut plus compter sur la division du vote fédéraliste pour retourner à Ottawa.

Le comté peut donc basculer chez les libéraux. Les partis le savent et y font défiler de gros canons. Il y a une dizaine de jours, le premier ministre Lucien Bouchard est venu prêter main-forte aux troupes bloquistes lors d'une assemblée à Laval. Dimanche dernier, Jean Chrétien a prononcé un discours devant un grand rassemblement de femmes. Hier, Jacques Parizeau rencontrait des élèves du collège Montmorency.

Pendant ce temps, Pierre Lafleur continue de sillonner la circonscription. «Qu'est-ce que vous allez faire si vous êtes élu? Nos pensions de vieillesse ne sont pas assez élevées. On a besoin de quelqu'un qui a une tête sur les épaules», souligne une dame sur un ton critique.

ÉLECTIONS 2000

LE DÉBAT DES CHEFS

De quoi demain sera-t-il fait?

Les jeunes accusent leurs aînés de s'intéresser seulement au passé

KATHLEEN LÈVESQUE
LE DEVOIR

Gilles Duceppe venait à peine d'amorcer sa présentation sur un ton monocorde qu'un étudiant a claqué des mains en criant à son intention: «Ohé, c'est commencé!» La salle s'est animée; le ton de la soirée était donné.

À l'invitation de groupes de jeunes, dont la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), une trentaine d'étudiants de différentes universités ont écouté ensemble le débat des chefs hier soir. Leurs réactions vives et immédiates ont vite volé la vedette au débat officiel qui se déroulait au petit écran.

Chose certaine, aucun des partis politiques ne peut tenir les jeunes pour acquis. Le sens critique développé, la plupart d'entre eux ne se laissent pas gagner facilement. «Tous leurs propos portent sur le passé. Ils s'attaquent, se justifient, se relancent la balle et patinent. Ils ne font pas valoir leurs plateformes», constate France Lajoie, de la FEUQ, qui se dit déçue.

La prestation de Joe Clark — «qui n'a rien à perdre», dira l'un des étudiants — est saluée. Si Stockwell Day n'impressionne personne par ses idées, son attitude calme et très posée le sert bien, analysent les jeunes.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, ne suscite pas beaucoup d'enthousiasme. On le trouve tiède, mou, sans charisme. «Je ne doute pas de son message mais de sa capacité à le livrer», dit Sophie Leclerc, de l'Université Laval, qui se dit souverainiste.

Même dans ses attaques, M. Duceppe n'est pas percutant, ont jugé les étudiants présents. «C'est du cynisme à l'état pur», accusera-t-il Jean Chrétien. La réaction ne se fera pas attendre. «C'est toujours la faute du fédéral. Ça ne mène nulle part», estime Cédric Beauregard, de l'Université de Sherbrooke. «Ça ne fait pas sérieux», renchérit Sébastien Coriveau, de l'UQAM. Tous deux se disent indécis bien qu'ils avouent pencher pour les libéraux. «C'est les seuls qui ont une équipe compétente», a souligné Cédric Beauregard.

Assise tout près, Nathalie Cusack, de l'UQAM, hésite davantage à cause de la présence de Jean Chrétien. «Si Paul Martin avait pris la tête du Parti libéral, j'aurais été contente. Il est l'un des plus grands financiers au monde», affirme cette ancienne bloquiste.

Jean Chrétien a provoqué des ricanements. «C'est cool! J'aime bien quand il se fait rentrer dedans», dit Jean-François Picard, de l'UQAC, avec un large sourire. «Ce qui est le plus grave, c'est qu'il va être réélu de toute façon», tranche son voisin de table, Philippe Boucher, de l'UQAM.

Devant les soupirs des uns, les rires des autres et une certaine désillusion, quelle est la solution alternative? «C'est n'importe quoi! C'est Stockwell Day. Ça aussi, c'est triste. En fait, vaudrait mieux avoir un gouvernement libéral minoritaire avec un Bloc fort. De toute façon, je vais annuler mon vote», a laissé tomber Philippe Boucher.

Caroline Hébert, de l'UQAM, s'attend à un débat en anglais plus intéressant, plus substantiel.



Des jeunes se sont réunis dans un salon de l'UQAM, hier soir, afin d'écouter le débat des chefs.

Les référendums indisposent les candidats alliencistes du Québec

PRESSE CANADIENNE

L'idée de référendums nationaux sur des sujets comme l'avortement et la peine de mort est loin de plaire à tous les candidats de l'Alliance canadienne au Québec.

«Je déteste le mot "référendum"», a affirmé le candidat de l'Alliance dans Brossard, l'ancien député bloquiste Richard Belisle. «Au Québec, les gens sont dégoûtés en entendant ce mot, c'est pour cela que je ne vais supporter aucun référendum.»

Un autre candidat pour l'Alliance au Québec, l'ancien député conservateur et bloquiste Nic Leblanc, s'est également montré peu enthousiaste à l'idée de référendums sur des questions morales.

«Personnellement, je ne le souhaite pas parce que je

trouve que ça va très bien comme c'est là, mais si la population le désire, je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas un débat sérieux là-dessus», a-t-il déclaré.

MM. Belisle et Leblanc ont fait ces commentaires hier matin, après le passage du chef de l'Alliance Stockwell Day à une émission de télévision à Radio-Canada.

Interrogé par les journalistes, M. Day a déclaré qu'il appuyait le principe de référendums sur des questions morales comme l'avortement et la peine de mort, mais qu'il appartenait aux Canadiens eux-mêmes de déterminer le nombre de signatures nécessaires pour déclencher une telle consultation.

Selon un document d'information distribué aux députés de l'Alliance, une pétition portant la signature de 3 % des électeurs serait suffisante pour entraîner la tenue d'un référendum.

L'HEURE JUSTE

Au secours des mal logés

Paule des Rivières
Le Devoir

Des Québécois mal logés ont manifesté mardi devant la résidence du premier ministre Jean Chrétien, à Ottawa. Installés pour l'occasion sur leurs vieux sofas de fortune et encadrés par la vaillante équipe du FRAPRU, les manifestants comptent inscrire le logement social au programme des partis politiques. Et, pour la première fois en dix ans, ils sentent que le vent tourne en leur faveur. C'est que les mal logés se comptent aujourd'hui par centaines de milliers.

Il est indéniable, en effet, que le nombre de Canadiens — et de Québécois — qui dépensent trop pour se loger a augmenté ces dernières années. La Société canadienne d'hypothèque et de logement estime que le nombre de Canadiens qui sont mal logés ou qui consacrent plus de 30 % de leur revenu aux frais de loyer est passé de 1,1 million à 1,7 million entre 1991 et 1996. La hausse a été particulièrement marquée en Ontario mais le Québec n'a pas échappé à la détérioration puisqu'il abrite 273 000 ménages consacrant plus de la moitié de leur revenu pour se loger. Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'il reste alors moins de billets verts pour manger, se vêtir et se chauffer.

Les partis politiques sont-ils sensibles à la réalité difficile de milliers de ménages canadiens? Le chef du Bloc, Gilles Duceppe, réclame depuis le début de la campagne un coup de barre significatif du fédéral, soit huit milliards en cinq ans. Cette position rejoint celle du FRAPRU, le Front d'action populaire en réaménagement urbain. Les néo-démocrates promettent d'investir 1,4 milliard par année à la construction de HLM ou de logements coopératifs alors que le programme de l'Alliance canadienne reste muet à ce sujet. Les libéraux, qui avaient ignoré ce problème dans leur mini-budget, se sont timidement mouillés dans leur livre rouge.

Pourtant, les mal logés n'ont pas empêché les libéraux de dormir depuis qu'ils ont le pouvoir. Même s'ils avaient critiqué les conservateurs lorsqu'ils ont éliminé, en 1993, le budget jusque-là consacré à la construction de logements sociaux, les libéraux ne sont jamais revenus sur cette décision. Les 1,9 milliard de dollars qu'ils consacrent annuellement à cette enveloppe vont au financement des hypothèques des logements déjà construits.

Ottawa veut d'ailleurs refilet tout ce dossier aux provinces mais ne s'entend pas sur le montant à verser au Québec, où vivent 27 % des gens en «besoin impérieux» de logement. Ottawa offre une somme représentant 19 % du budget global.

Dans son livre rouge, les libéraux promettent la mise sur pied d'un programme d'accès au logement abordable qui permettrait la construction de 60 000 à 120 000 logements. Mais les 680 millions que le PLC s'engage à dépenser au cours des quatre prochaines années seront bien insuffisants, estime le FRAPRU, qui entend bien obtenir les précisions qui s'imposent sur cette toute récente conversion libérale.

Le 14 novembre prochain...

Le Syndicat des professeurs-es de l'UQAM (SPUQ) impose une dictature de la pensée, où seuls ses intérêts assujettissent la volonté de la communauté universitaire.

Le SPUQ tente de brimer la voix étudiante paritaire sur les instances de l'UQAM et refuse de reconnaître les chargés-es de cours comme enseignants-es à part entière.

Le SPUQ renie l'ensemble des décisions prises par les instances de l'UQAM, remettant ainsi en cause la qualité de la formation, l'esprit critique sur la formation donnée et la réponse aux besoins du marché du travail.

...la tradition démocratique de l'UQAM sera abolie.

ADEESE
Association des Résidents et Étudiants du Secteur de l'Éducation de l'UQAM

G
AESG
ASSOCIATION
DES ÉTUDIANTS
DE L'ÉCOLE
DES SCIENCES
DE LA GESTION

AESAS

GE sshalUQAM

É D I T O R I A L

De la démocratie en Amérique

Que George W. Bush rafle les 25 grands électeurs de la Floride et il deviendra le quatrième président des États-Unis, depuis 1797, à élire domicile à la Maison-Blanche sans avoir obtenu la majorité des suffrages exprimés. Engoncée dans un système électoral labyrinthique, la démocratie américaine est loin d'être aussi exemplaire qu'elle le prétend.

Au terme du recomptage des votes de la Floride, une voix supplémentaire et une seule sera suffisante pour que Bush mette la main, si l'on peut dire, sur les 25 grands électeurs qui lui permettront d'être sacré 43^e président. Vu l'incroyable distorsion afférente à la mécanique choisie par les pères de la nation, jamais remise en question depuis lors, on comprend pourquoi des contingents imposants d'avocats à la solde des deux partis en présence se sont rués en Floride afin de surveiller à la loupe un exercice d'autant plus délicat que les enjeux en présence sont énormes.

En attendant le dévoilement du grand gagnant, un constat s'impose: le fait que la première démocratie à voir le jour dans l'histoire moderne soit prisonnière d'une instance aussi anachronique que le collège électoral laisse pantois. Que la classe politique de ce pays n'ait jamais songé à réformer le système afin de le mettre au diapason de l'évolution des esprits ou des mentalités à quelque chose de désespérant. D'autant plus, il n'est pas inutile de le rappeler, que le collège en question a été conçu, en 1797, parce qu'on n'avait pas confiance en la population, parce qu'on voulait accorder à la classe politique d'hier comme à celle d'aujourd'hui le pouvoir de contrecarrer le choix des citoyens. En un mot, parce que le suffrage universel était, et demeure, l'objet de bien des soupçons.



Serge Truffaut

Le système américain n'est pas un système uninominal à un tour, il n'est pas universel, mais c'est bien un système fondé sur le scrutin indirect. Le président n'est pas élu par le commun des mortels mais par les membres du collège électoral. Un système, en tout cas, qui a ceci de machiavélique, pour reprendre le qualificatif de Gerald Bernier, politologue à l'Université de Montréal, que bien des Américains n'ont guère conscience de ce biais pour la raison, au demeurant insidieuse, que les noms des électeurs n'apparaissent pas sur les bulletins de vote de 42 États et du district de Columbia.

Ironie de l'histoire, si Bush obtient les 25 grands électeurs de la Floride ce soir ou dans les jours qui viennent, il disposera alors des 271 qui sont à peine nécessaires pour devenir président... sans être absolument certain d'être encore président le 20 janvier prochain. Qu'il remporte la Floride et le suspense sera loin d'être terminé. Car, c'est à retenir, les votes des grands électeurs de chacun des États ne sont pas aussi liés aux choix des citoyens qu'on pourrait le croire. Les lois électorales de 24 États sur 50 obligent le grand électeur à relayer le résultat populaire. S'il fait défaut, il paie une amende de 5000 \$ à peine.

Il suffirait que deux électeurs, sur les 538 que compte le collège, décident de voter en fonction des suffrages exprimés à l'ensemble du pays pour qu'il y ait égalité entre Gore et Bush. Un scénario qui, selon M. Bernier, est loin d'être improbable. Dans le passé, et à pratiquement toutes les élections, il s'est toujours trouvé de grands électeurs pour jouer les trouble-fêtes. Advenant une telle issue, soit l'égalité, les concepteurs du système ont poussé leur névrose anti-universelle de manière à éviter le recours aux votes populaires. En clair, s'il y a égalité, c'est à la Chambre des représentants de choisir un nouveau président et au Sénat de choisir le vice-président.

Maintenant, lorsqu'on confronte ce pataqués politique au financement qui lui est inhérent, il y a de quoi sombrer dans le spleen le plus profond. S'il a de grandes vertus, l'article sacré de la Constitution qui garantit la liberté d'expression a un effet vicieux sur la vie politique américaine. En raison de cet article, on ne peut interdire à quiconque qui le souhaite de donner des millions et des millions de dollars à tel candidat. Faute d'avoir la possibilité de fixer une limite aux dépenses des partis, le système favorise, voire encourage, la mainmise des lobbys sur la vie politique américaine. Qu'on y songe, pour sa campagne dans l'État de New York, Hillary Clinton a déboursé 25 millions, soit deux fois ce que chacun des partis qui se battent actuellement pour s'emparer d'Ottawa va dépenser.

Que la démocratie américaine soit actuellement prisonnière d'archaïsmes tient quelque peu du sinistre.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Désir d'abstention

Marc-Gabriel Vallières, de Saint-Eustache, aimerait bien aller voter, mais il semble qu'il n'ait plus aucun choix, dit-il dans sa lettre publiée le 1^{er} novembre. «Quant au PC, il n'y a plus rien à oublier.» Je lui rappelle que son chef, Joe Clark, a voté contre la loi Dion-Chrétien C-20 qui met son pays, le Québec, sous tutelle. M. Vallières devrait revoir vite son désir d'abstention. Le geste de Joe Clark mérite qu'il se souvienne.

Claudette Thériault
Dalhousie, Nouveau-Brunswick
2 novembre 2000

La révision électorale

J'ai lu avec attention l'article de Kathleen Lévesque publié le 7 novembre. Je désire y apporter quelques précisions importantes.

Par définition, l'utilisation de toute liste électorale permanente suppose que l'on mette en branle un processus de révision dès le déclenchement d'élections. Il est en effet évident que des changements doivent y être apportés. Ce processus périodique, utilisant notamment des recensements avec diverses bases de données, nous a permis de produire une liste préliminaire pour chaque circonscription.

Le 5 octobre, j'ai reçu du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) une liste des modifications qui devaient être apportées pour refléter les nombreux démenagements de juillet, les décès, l'arrivée de nouveaux citoyens, etc. Le 25 octobre, j'ai écrit au DGEQ pour l'informer des mesures que j'avais déjà lancées pour intégrer ces changements à la liste électorale.

Après une comparaison détaillée avec notre registre des électeurs, il ne restait que 286 000 changements à intégrer aux listes électorales des circonscriptions du Québec à partir des données québécoises.

Compte tenu du court délai disponible, j'ai demandé à chacun des 75 directeurs du scrutin du Québec de faire lui-même les change-

ments requis pour sa circonscription. La vaste majorité des directeurs du scrutin a pu compléter ce travail sans difficulté.

Dans les quelques cas plus complexes, comme ceux de Berthier-Montcalm et de Joliette, les difficultés rencontrées ont maintenant été résolues. Les directeurs du scrutin ont travaillé avec diligence et je suis fier de dire que ce travail est désormais terminé pour l'ensemble du Québec.

Je peux donc confirmer que le processus de révision électorale se déroule normalement et que les chiffres avancés par la journaliste cadrent dans nos prévisions, qui ont servi de base aux budgets fixés pour les directeurs du scrutin.

Jean-Pierre Kingsley
Ottawa, 7 novembre 2000

Le meilleur programme économique

Dans son édition du samedi 4 novembre, *Le Devoir* a publié un article intitulé «Qui a les meilleures recettes?».

Dans cet article, le journaliste présente le point de vue de trois experts sur les programmes économiques des principaux partis engagés dans la présente campagne électorale. Maurice Marchon, professeur aux HEC, préfère clairement le programme de l'Alliance canadienne; Gilles Soucy, économiste en chef au Mouvement Desjardins, est indifférent entre les programmes de l'Alliance et du Parti libéral, tandis que Jim Stanford, économiste au Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile, préfère le programme du NPD. Trois économistes, trois opinions différentes.

Pour le lecteur, la question demeure: quel parti présente le meilleur programme économique? Au risque de vous surprendre, je me permets d'affirmer qu'on ne peut répondre à cette question de façon unique. Ce que la méthode économique nous permet de faire, c'est d'identifier qui seront les gagnants et les perdants sous les différents programmes. Une fois ces gagnants et perdants identifiés, le choix du meilleur pro-

gramme est une question essentiellement normative. Les questions qui devraient alors être posées sont: quelles sont les valeurs sociales représentées par les différents programmes? Qui sont les groupes sociaux dont les intérêts sont les mieux défendus par chacun des programmes? Quel type de société voulons-nous léguer à nos enfants? Si, pour nous, les États-Unis sont le modèle de bonne société, il est probable que le programme de l'Alliance canadienne et les baisses de taxes annoncées dans le minibudget de Paul Martin soient de bonnes recettes.

Par contre, si on désire une société où chacun a la chance de s'épanouir, le programme du NPD contient clairement de meilleures recettes. La question que chaque électeur devra se poser le jour du scrutin sera alors: quel parti représente le mieux mes valeurs?

Paul Makdissi
Professeur de science économique,
Université de Sherbrooke, 7 novembre 2000

Ferland et son public

En réaction à l'article de Georges-Hébert Germain, publié le 4 novembre dernier, permettez-moi de raconter une anecdote au sujet du respect de M. Ferland à l'endroit de son public.

J'avais communiqué avec M. Ferland par courriel afin qu'il puisse m'assister lors d'un de ses spectacles.

J'avais demandé à M. Ferland de profiter de l'occasion de sa chanson *Écoute pas ça* pour demander ma conjointe en mariage.

Ce que M. Ferland a fait avec grande classe et sûrement par amour pour le public. Dans toute cette histoire, la véritable anecdote est assurément la suivante: le spectacle au cours duquel il m'a permis de demander en mariage «ma blonde José» était le 28 octobre 2000. Et ce spectacle se déroulait à Sorel.

Et je ne suis pas un Hells, mais quelle importance aurait-ce quand l'amour fait chanter un grand du Québec? Merci, Jean-Pierre.

Josée Comeau
Sylvain L'Heureux
Novembre 2000

LIBRE OPINION

Après l'erreur boréale, l'erreur municipale?

BERNARD VACHON

Professeur associé
Département de géographie
Université du Québec à Montréal

Le Québec a l'obsession de la grande ville: elle seule est garante de sa participation au phénomène de la mondialisation des échanges, de la planification des services modernes et de la réduction substantielle des «coûts de systèmes». Les structures municipales actuelles sont archaïques, révolues. La fragmentation géographique des municipalités n'a plus sa raison d'être, il faut réduire leur nombre, fusionner et fusionner promptement et à tout prix. Ceux qui pensent autrement sont outrageusement d'arrière-garde.

Sous influence de cette obsession, la réforme municipale en cours s'avère finalement être une politique de la Ville dont l'outil privilégié est la fusion, conduite par une volonté aveugle qui piétine les processus démocratiques de consultation et de participation. Dans le projet de la ministre Harel, fortement appuyé par le premier ministre et le conseil des ministres, les municipalités rurales et les régions sont évacuées. Le bonheur est dans les métropoles. La politique de la ruralité, promise et constamment reportée depuis deux ans, apparaît un élément bien négociable, marginal, résiduel, excédentaire, dans le grand dessein de la consolidation du réseau urbain polarisé par trois communautés métropolitaines. Le territoire rural et faiblement urbanisé des régions constitue pourtant près de 85 % du Québec municipa-

lisé où vit plus de 20 % de la population.

L'argumentation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole pour défendre son option intouchable en faveur de la réduction du nombre de municipalités par le biais des fusions repose sur un postulat et un constat. Le postulat: l'élargissement de la taille géographique et démographique des entités municipales à la suite d'un processus de fusion entraînera une plus grande efficacité administrative et des réductions substantielles des coûts de services.

Le constat: plusieurs pays occidentaux, tels l'Angleterre, la Belgique, le Danemark et la Suède, ont procédé à des fusions municipales au cours des dernières décennies, ce qui témoigne des mérites de cette démarche et, *a contrario*, de la position caduque et irresponsable de ceux qui s'opposent aux fusions.

Concernant le postulat, une majorité d'études sérieuses démontrent qu'à moyen et long terme, l'élargissement de la taille des municipalités par la fusion est très rarement suivi d'économies de gestion et de fonctionnement. C'est plutôt l'inverse qui est constaté. Un consensus est partagé chez la plupart des experts et plusieurs élus locaux sur cette question.

L'avantage des regroupements apparaît plutôt au chapitre de la planification et de l'offre de certaines missions et opérations: transports en commun, développement économique, sécurité publique, assainissement, services sociaux et culturels, équité fiscale... Mais le regroupement des municipalités, pour assurer une meilleure planification du développement et la desserte supramunicipale ou régionale de ser-

vices, doit-il obligatoirement passer par les fusions?

Quant au constat, il faut pousser plus loin l'analyse. En sélectionnant les cas de l'Angleterre, de la Suède, du Danemark et de la Belgique à l'appui d'une politique de fusion, on se garde bien d'évoquer l'exemple de la France, où l'opposition farouche et persistante à toute forme de fusion des quelque 36 000 communes a amené le gouvernement à réformer la structure municipale, depuis la fin des années 70, en mettant en avant des formules novatrices de coopération intercommunale réunies sous le vocable d'«intercommunalité».

Encore récemment, Bernard Poignant, maire de la ville de Quimper (Bretagne) et membre de la commission Mauroy sur la décentralisation et la réforme des communes, déclarait: «On sent que la France, comme les autres pays d'Europe, va se donner un cadre territorial de référence plus vaste que la commune, mais sans fusion ni obligation.»

La solution alternative à la fusion est le renforcement de la coopération intercommunale et une forte intégration fiscale. Le succès de cette option repose fondamentalement sur la volonté et la capacité des maires à travailler ensemble. Et il suppose, préalablement, qu'il existe une véritable volonté politique d'aller dans ce sens et que des mesures et ressources appropriées soient mises à la disposition des agglomérations urbaines, MRC et municipalités locales, pour encourager et favoriser des projets de coopération intercommunale.

Or la tendance actuelle au sein du gouvernement n'est plus à la décentralisation et le niveau de confian-

ce à l'égard des élus locaux n'est pas très élevé.

En matière de développement économique et de gestion des services publics, la conduite d'une action efficace suppose, dans bien des cas, d'œuvrer à une échelle supramunicipale. La bonne échelle territoriale est celle permettant une action collective qui soit à la fois efficace et adaptée aux besoins qu'elle veut satisfaire. Or les cadres existants, MRC, villes, villages, municipalités rurales, ne sont pas forcément appropriés pour traiter tous les problèmes rencontrés ou réalisés les projets envisagés.

Ainsi, l'ouverture d'une piste cyclable, l'assainissement des eaux, le recyclage des déchets, la desserte en voies de communication, l'environnement des entreprises, la construction d'un équipement culturel majeur, etc., sont autant d'actions collectives qui peuvent «mobiliser» des territoires différents et ainsi impliquer des regroupements différents d'administrations municipales. À la limite, chaque type de problème ou de projet appelle la mise en place d'un cadre spécifique (qui sera plus ou moins formel). L'infinie diversité des cas démontre que la problématique de la gestion et du développement de l'espace oblige à privilégier le «sur mesure» dans beaucoup de situations.

Aller de l'avant avec une politique de fusions forcées sera une erreur monumentale, du genre dénoncée par *L'Erreur boréale*. Ne peut-on faire une pause, rétablir les conditions d'un dialogue constructif avec le monde municipal, revoir la solution intégrative de la coopération intercommunale et de l'intégration fiscale et identifier les conditions de son application?

IDÉES

La création intellectuelle en milieu universitaire

La performance à tout prix désavantage les femmes

NATHALIE DYKE

Candidate au doctorat
Fondements de l'éducation
Université de Montréal

Alors que la décennie 90 a connu des compressions sans précédent dans le milieu universitaire, nous assistons depuis peu à un renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises et canadiennes. Même s'il faut se réjouir de cette ouverture fort attendue, il est probable que l'université n'arrivera pas à attirer les candidatures de femmes dont elle a tant besoin. Défendue autant par les ministres Legault et Rochon que par les administrateurs universitaires, la logique de la performance qui domine aujourd'hui dans le milieu défend un type bien particulier de professeur-chercheur, ainsi qu'une conception du travail intellectuel qui se réduit de plus en plus à un processus de production plutôt que de création.

Les publications: un pseudo-performance

Principalement évalués par leur nombre de publications et, si possible, dans des revues cotées, les professeurs d'aujourd'hui enfilent, sans répit, projet sur projet. Or cette situation — et la course aux subventions qui l'accompagne — est réellement devenue un problème.

D'une part, elle alimente l'illusion que la quantité de publications est un gage de la qualité du chercheur. Alors qu'en réalité, un bon travail de recherche consiste à créer des objets d'étude qui permettent à la société de se comprendre elle-même et de s'améliorer, tout en restant reliés au passé et soucieux de l'avenir. Or la pression est telle aujourd'hui que les professeurs n'ont pas le temps de sortir de leur sur-spécialisation et de mûrir des projets de recherche qui seraient véritablement nécessaires.

Par ailleurs, il y a moyen de publier beaucoup sans être vraiment impliqué dans l'élaboration d'un texte. La pratique est répandue de payer des étudiants de doctorat pour faire une recherche tout en s'attribuant la qualité d'auteur ou



ARCHIVES LE DEVOIR

Même si la société a un urgent besoin de femmes universitaires d'un dynamisme nouveau, il est à parier qu'entre les «contrats de performance» de François Legault et les «innovations sociales» de Jean Rochon, elles privilégieront un milieu qui leur permettra de continuer à s'épanouir aussi comme mère.

encore de publier différentes versions d'un même texte. De toute évidence, cette abondance de publications est fondée sur des soucis de carrière plutôt que sur des motivations authentiques d'améliorer la qualité de la vie humaine par la recherche de nouvelles connaissances.

La pression est telle aujourd'hui que les professeurs n'ont pas le temps de sortir de leur sur-spécialisation et de mûrir des projets de recherche qui seraient véritablement nécessaires

Mais, d'autre part, cette logique ne tient pas compte du processus réel de la création intellectuelle et met au ban tous les autres professeurs qui cherchent et écrivent différemment. Plus particulièrement en sciences humaines et sociales où les meilleures contributions, c'est-à-dire celles qui font appel à une culture générale riche et multidisciplinaire et qui sont écrites avec distance et réflexion, ne se retrouvent pas forcément dans des revues savantes. Par ailleurs, chaque chercheur a son propre rythme, ses moments de grandes intuitions, et il fait aussi face à des périodes où il doit s'éloigner de son objet d'étude pour pouvoir mieux y revenir. Faut-il vraiment rappeler que le travail intellectuel s'apparente à un processus de création et qu'il contribue à la vie culturelle d'une société? A moins de vouloir les brûler, on ne pourrait exiger d'un danseur qu'il produise

tel nombre de spectacles par année ou d'un écrivain tel nombre de nouveaux titres. Pourquoi s'attendre à cela d'un professeur qui doit d'abord enseigner et, bien souvent, à une population étudiante aux prises avec de graves lacunes en méthodologie, sans compter une méconnaissance en littérature, en histoire, en politique ou en philosophie?

Et la vie de famille?

Cette logique de la performance met aussi en péril la possibilité même de concilier vie familiale et vie professionnelle. Pour les femmes qui décident d'être mère, les années d'études supérieures et d'embauche possible correspondent exactement aux années où elles enfantent, ont des petits en bas âge et à l'école primaire. Déjà habituées, en cours de formation, à bûcher fort et à vivre chichement, plusieurs femmes avec enfant(s) s'interrogent sur la place réelle qu'elles peuvent occuper dans le milieu universitaire et la possibilité de mener une vie «normale». Déjà que la charge de travail des professeurs d'aujourd'hui est irréaliste, comment imaginer pouvoir suivre la cadence effrénée entre l'enseignement, la recherche, les charges administratives, l'implication sociale et la vie de famille? Et même si plusieurs hommes universitaires dans la trentaine et la quarantaine sont très impliqués comme père, il reste que l'expérience de la grossesse, de l'accouchement, de l'allaitement et, dans bien des foyers, du roulement de la maison et plus

tard des liens avec la garderie et l'école revient aux femmes.

Plus grave encore, dans le déni de la réalité familiale des professeurs, nous faisons face à une conception aérienne du travail intellectuel, comme si l'expérience sensible du monde acquise en étant parent était un frein à la réflexion intellectuelle. Or le fait de ne pas placer que le travail au centre de sa vie est, il me semble, un signe d'équilibre. Et le fait d'avoir des enfants n'est pas une tare non plus. Cet ancrage dans la vie ordinaire permet de ne pas s'enfermer dans un univers théorique inaccessible pour les autres et de revitaliser la qualité de la réflexion intellectuelle.

Ainsi, même si la société a un urgent besoin de femmes universitaires d'un dynamisme nouveau, capables de faire des liens entre plusieurs disciplines et véritablement préoccupées par la création intellectuelle plutôt que par des soucis récurrents de carrière, il est à parier qu'entre les «contrats de performance» de François Legault et les «innovations sociales» de Jean Rochon, elles privilégieront un milieu qui leur permettra de continuer à s'épanouir aussi comme mère. A moins que le milieu universitaire ne se secoue et ne réalise à quel point la logique de la performance à tout prix n'a aucun sens, ce qui lui permettrait aussi de reprendre contact avec un esprit critique, qui semble avoir du mal à s'imposer par les temps qui courent, et de maintenir son niveau d'excellence.

Candidats boursiers obligés d'étudier à l'étranger

Nous disons non

NATHALIE TESSIER
Candidate au postdoctorat
sciences biologiques
Université de Montréal

Cette lettre a été signée par 36 étudiants et chercheurs et 15 professeurs en sciences biologiques de l'Université de Montréal. Elle est adressée à Sylvie Dillard, présidente administrative générale, Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR).

Devant le mécontentement général des étudiants diplômés de plusieurs universités québécoises, nous vous faisons parvenir cette lettre dans l'espoir de faire modifier une condition d'admissibilité aux bourses postdoctorales du Fonds FCAR. Le point 14 du formulaire de demande stipule que «les candidats qui ont fait leurs études de doctorat au Québec doivent effectuer leur stage de recherche postdoctorale à l'étranger du Québec». Nous jugeons que ce critère est discriminatoire envers tous les candidats qui ont obtenu leur doctorat dans une université québécoise.

Bien que nous reconnaissons l'enrichissement que peuvent apporter des études à l'étranger, cette obligation d'exode temporaire des étudiants québécois devrait être une mesure incitative plutôt qu'une clause discriminatoire. Le seul fait d'invoquer ce critère pour départager les candidats admissibles de ceux qui ne le sont pas nous semble totalement injuste et arbitraire. C'est la notion d'excellence elle-même, sur laquelle repose tout concours de bourses, qui se trouve ainsi biaisée. L'imposition d'une condition d'admissibilité reliée au lieu de validité repousse au second rang tous les autres critères normalement utilisés pour le classement des candidats, critères tels que l'originalité, le jugement et les aptitudes à la recherche. Combien de laboratoires québécois seront-ils pénalisés par cette politique? Combien de chercheurs, par ailleurs exceptionnels, seront-ils privés de bourse sur la base d'un critère d'exclusion purement géographique? Nous disons non à cette politique d'apartheid scientifique!

Exode des cerveaux

On trouve pourtant dans nos universités d'excellents chercheurs qui sont des chefs de file dans leur domaine. En poursuivant leurs études au Québec, les stagiaires postdoctoraux auraient la possibilité de multiplier leurs contacts et d'améliorer leurs chances de trouver un emploi dans la province. Cette pratique permettrait aussi de limiter l'exode des cerveaux dont souffre actuellement le Québec. L'objectif de promouvoir les échanges entre les

différents établissements de recherche pourrait être atteint de plusieurs autres manières. Par exemple, le Fonds FCAR pourrait encourager les stagiaires postdoctoraux à participer le plus souvent possible à des congrès internationaux. Mieux encore, il pourrait financer des stages de courte durée à l'étranger du Québec dans le cadre des études postdoctorales, comme il le fait présentement au doctorat. Par ailleurs, les communications par messagerie électronique permettent de nombreux échanges et partenariats avec des laboratoires universitaires partout dans le monde. Il n'existe donc plus de frontières au perfectionnement si les technologies modernes sont utilisées pleinement.

Etrangement, le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) ainsi que les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), trois organismes subventionnaires fédéraux, n'utilisent pas les mêmes critères que le Fonds FCAR pour déterminer l'admissibilité à leurs concours de bourses postdoctorales. Pour le gouvernement canadien, il est tout à fait acceptable qu'un chercheur poursuive ses études postdoctorales dans la province où il a obtenu son doctorat; il faut cependant justifier tout stage à l'étranger du Canada. Ces règles s'appliquent autant aux chercheurs de l'Alberta, de l'Ontario ou de Terre-Neuve qu'aux chercheurs québécois. Mais le Québec, ne l'oublions pas, est une société distincte et le Fonds FCAR se charge de nous le rappeler par sa politique unique. Le message est on ne peut plus clair: il n'est pas souhaitable que les chercheurs québécois soient formés (se perfectionnent) dans nos universités. Il est impossible d'obtenir une formation adéquate en demeurant au Québec. Nul n'est chercheur en son pays. Voilà la politique de la recherche au Québec du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche.

En terminant, nous espérons que cette lettre et les appuis qui viendront des autres universités sauront vous convaincre que les conditions actuelles d'admissibilité au programme de bourses postdoctorales du Fonds FCAR sont inacceptables. Le choix du lieu de validité, au Québec ou ailleurs, ne devrait en aucun cas affecter les résultats d'un concours de bourses. De plus, la situation familiale de certains candidats ne leur permet pas d'effectuer un stage hors Québec; nombre d'entre eux mériteraient pourtant d'obtenir ces bourses de recherche sur la base de critères d'excellence.

Nous suggérons fortement au conseil d'administration du Fonds FCAR de revoir le point 14 des conditions d'admissibilité afin de permettre aux candidats d'effectuer un stage de recherche postdoctorale dans un laboratoire québécois.

Notre histoire falsifiée?

La série Le Canada: une histoire populaire omet une donnée historique capitale de la colonisation de la Nouvelle-France

MICHEL GAUDETTE

Historien

Il semble bien que la série historique *Le Canada: une histoire populaire* sera marquée par des préoccupations politiques pancanadiennes. En plus de ce défaut, elle retombe dans une malheureuse tendance de l'historiographie d'ici, celle d'ignorer le facteur huguenot dans la colonisation de la Nouvelle-France, ainsi que celle d'occulter volontairement ou non les incidences majeures de ce facteur sur le destin même de la colonie. En réaction à la série, le grand historien de la Nouvelle-France, Marcel Trudel, a justement soulevé cette problématique de l'absence du phénomène huguenot dans notre historiographie.

Ce qu'il faut dire et que beaucoup ignorent, c'est que la plupart des tentatives pionnières d'établissement en Nouvelle-France seront confiées à ces protestants français, communément appelés huguenots. Pourquoi? Parce que ces huguenots possèdent l'expertise dans ce domaine. En effet, puisque la Nouvelle-France à ses débuts sera considérée comme une entreprise commerciale reliée beaucoup à la traite des fourrures, les huguenots possèdent l'expertise navale, entrepreneuriale et bancaire nécessaire au développement des colonies françaises. Ceux-ci vont effectivement commercer avec le port de Boston dans la première moitié du XVII^e siècle. C'est ainsi que les premières tentatives de colonisation en Nou-

velle-France seront confiées aux Roberval, Chauvin et De Monts, qui sont huguenots.

Malheureusement, les réactions anti-protestantes dans le royaume de France avec le siège de La Rochelle vont cristalliser les peurs face aux huguenots. La Compagnie de la Nouvelle-France, créée en 1627, exclura officiellement les huguenots de la Nouvelle-France. Ce qui aurait pu s'annoncer prometteur pour la Nouvelle-France avec tout l'apport huguenot, ceux-ci étant une des catégories les plus fortunées du royaume, se verra annihilé sous la pression du cardinal de Richelieu et de ses acolytes jésuites et récollets. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ces deux communautés soient actives dès les débuts de la colonie. Elles feront la chasse aux huguenots...

En se privant de l'expertise nécessaire à la colonisation qu'auraient pu lui fournir les huguenots, le royaume de France allait ainsi nourrir son ennemi anglais dans les 13 colonies d'Amérique. En effet, avec les persécutions religieuses en France, des milliers d'huguenots vont émigrer dans les 13 colonies anglaises d'Amérique, apportant avec eux toute leur expertise entrepreneuriale, commerciale et bancaire qu'ils mettront cette fois au service du roi d'Angleterre. Ils coloniseront la région de New York (Manhattan, Staten Island), l'arrière-pays du Massachusetts et même la Virginie.

Aux yeux d'une certaine historiographie anglosaxonne, l'exclusion des huguenots de la Nouvelle-France allait s'avérer une bourde historique et diplomatique sans mesure. C'est ainsi que l'historien amé-

ricain Charles W. Baird qualifiera cette décision historique du royaume de France: «In this prohibition [l'exclusion des huguenots de la Nouvelle-France],

religious intolerance pronounced the down of the French colonial system in America. The exclusion of the huguenots from New France, was one of the most stupendous blunders that history records [...] Industrious and thrifty, and anxious at any sacrifice to enjoy the liberty of conscience denied them at home, they would have rejoiced to build up a French state in the New World.» De nombreuses réactions à la suite du deuxième épisode de la série *Le Canada: une histoire populaire* ont soulevé la problématique d'une absence de volonté réelle de coloniser la Nouvelle-France. De Jacques Cartier à l'intendant Talon, la France n'aura colonisé la Nouvelle-France que d'environ 2000 colons, soit sur plus d'un siècle! Une des causes de la faillite coloniale en Nouvelle-France pourrait ici se retrouver dans l'exclusion des huguenots, puisque le nombre de ceux-ci colonisant les 13 colonies au sud sera supérieur au nombre de colons envoyés durant tout le Régime français. Un des premiers recensements à la suite de la Révolution américaine signalera la présence de plus de 100 000 Américains d'origine huguenote.

C'est ainsi que notre historiographie d'ici, à cause de cette emprise catholique sur nos premiers

historiens, aura occulté tout l'apport huguenot et franco-protestant dans notre histoire. Un des meilleurs exemples de cette ignorance volontaire

ou non se situe dans tout l'apport franco-protestant et la quête du gouvernement représentatif et responsable aux XVIII^e et XIX^e siècles. C'est ainsi que notre historiographie aura occulté tout l'apport d'un Du Calvet, qui aura publié un manifeste politique important dans cette quête et intitulé *Libre appel à la justice de l'État*. Et que penser des Papineau père et fils dont nos historiens semblent tout ignorer de leur origine huguenote! L'historien du protestantisme d'ici, Rieul P. Duclos, signale que le fameux Louis-Joseph Papineau «ne cachait à personne ses origines huguenotes». Pour une historiographie d'ici fortement teintée de catholicisme, il apparaît fort difficile de présenter un de nos plus illustres, politiques comme un fils de la Réforme protestante!

La série *Le Canada: une histoire populaire* pêche dans le même sens historique, celui d'ignorer volontairement ou non ce qui n'est pas d'origine catholique. A quand une véritable histoire capable de rendre compte de façon holistique de l'apport du franco-protestantisme dans notre histoire?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Anouk Hurburt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Rueland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

95.1 fm
Du lundi au vendredi à 7h13,
MICHEL
DÉSAUTELS
reçoit les leaders politiques.

DUCEPPE

SUITE DE LA PAGE 1

Il s'agit maintenant de savoir si elle lui servira ou si elle aidera indirectement Gilles Duceppe. La portion du débat sur la place du Québec dans la fédération et sur la présence du Bloc à Ottawa a illustré cette situation.

Interrogé sur la présence du Bloc à Ottawa pour de troisièmes élections d'affilée, Gilles Duceppe a défendu avec vigueur la nécessité pour les souverainistes d'avoir une voix à Ottawa et pour l'ensemble des Québécois d'avoir des gens vraiment voués à la défense de leurs intérêts.

M. Chrétien a vite noté que le Bloc avait promis d'être temporaire et que son maintien à Ottawa prouvait que «c'est un énorme échec, votre affaire». Il n'a toutefois offert que ses arguments traditionnels pour justifier de glisser la question du Québec sous le tapis. «Les Québécois [...] ne veulent pas de référendum. Ils ne veulent pas à ce moment-ci qu'on discute de la Constitution. Ils veulent que nous parlions d'avenir».

Ce à quoi Gilles Duceppe a répliqué en lui demandant pourquoi autant de Québécois avaient élu une majorité de députés bloquistes en 1997. Lorsqu'il a accusé le premier ministre de vouloir «rapetisser et raturer le Québec», M. Chrétien a tenté de répondre en évoquant encore ses racines québécoises. Ce qui l'attendait, quelques minutes plus tard, était une réplique de Joe Clark, et elle a été très cinglante.

«M. Chrétien est Canadien et Québécois mais votre perspective sur le fédéralisme et sur le Québec est si rigide qu'elle n'est pas acceptable pour un grand nombre de Québécois. C'est en grande partie pour cette raison que les gens ont voté pour le Bloc québécois. C'est vous qui avez créé le Bloc québécois et qui avez perpétué le Bloc québécois», a lancé un M. Clark qui a réussi mieux que tous les autres chefs à piquer M. Chrétien. Du coup, le chef conservateur a légitimé, d'une certaine manière, la présence du Bloc.

Gilles Duceppe a sûrement apprécié mais il n'avait pas besoin de ce coup de pouce. Après un léger faux pas au début, il a prouvé à ses détracteurs, d'une part, qu'il était crédible et au fait de ses dossiers et que, d'autre part, il pouvait offrir une défense fervente de son option souverainiste. A cet égard, il a bien visé ses deux publics cibles: les fédéralistes nationalistes, qui hésitent à appuyer Jean Chrétien, et les souverainistes, qui doutent de la nécessité d'aller voter.

La figuration des deux autres chefs, Alexa McDonough et Stockwell Day, n'a fait que confirmer que la lutte se fait à deux au Québec. Mme McDonough faisait avant tout acte de présence. Son discours a dû plaire à sa base traditionnelle au Canada anglais mais ne pouvait trouver d'écho auprès de l'auditoire qui l'écoutait.

Stockwell Day a clairement été incapable de s'imposer, même moins que Mme McDonough. Heureusement qu'on avait alloué des périodes de temps aux répliques de chaque chef, sinon, on ne l'aurait presque jamais entendu. Et même là, il a trouvé le moyen d'être à côté du sujet qui venait d'émerger dans les débats. Il avait préparé ses cassettes et les répétait, donnant clairement l'impression qu'il n'arrivait pas à suivre. Sur les relations fédérales-provinciales, il a dû lire son texte, lui qui normalement évite ce procédé.

L'aisance et la vigueur de Joe Clark auront sûrement fait réfléchir d'anciens conservateurs tentés par l'Alliance ou qui songent à voter pour les libéraux par simple refus du Bloc. Ce débat ne changera rien à la polarisation qui sévit au Québec entre libéraux et bloquistes mais pourrait faire légèrement bouger le sol sous l'ancien vote conservateur. Les appuis conservateurs sont minces dans les sondages mais le Parti conservateur frise l'extinction et a besoin de chaque bouffée d'air. Joe Clark a en somme rempli le mandat qu'il s'était donné, i.e. redonner de la crédibilité à sa formation.

Il reste à voir s'il en récoltera les fruits. En 1997, Jean Charest n'avait pas l'organisation nécessaire pour capitaliser sur sa popularité. Joe Clark n'est pas mieux armé alors que le Bloc l'est.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

fédéral et provinciaux, se sont serré la ceinture», a-t-il dit. «Nous avons coupé, et je l'admets, parce qu'il fallait régler le désastre que les conservateurs avaient laissé».

Le chef libéral a ensuite dû répondre aux accusations de favoritisme lié à la gestion au Développement des ressources humaines Canada. «Il y a 21 enquêtes policières et c'est sérieux, ça», M. Chrétien, c'est une question d'éthique», a dit M. Duceppe, qui a critiqué le fait que le commissaire à l'éthique soit nommé par le premier ministre et non par le Parlement.

Le troisième segment du débat portait sur le leadership et l'avenir du pays. Les échanges ont principalement opposé le chef bloquiste, qui a été accusé de prolonger indûment la vie du Bloc à Ottawa, au premier ministre.

Mais le chef conservateur Joe Clark, qui était ministre au sein du gouvernement Mulroney lorsqu'on a négocié les accords du lac Meech, qui reconstruisait le Québec comme société distincte, et celui de Charlottetown, a joué un rôle significatif dans la discussion en reprochant à M. Chrétien d'être la source des problèmes constitutionnels au Canada.

«Votre position est si rigide que ce n'est pas acceptable», a dit M. Clark. Et c'est en partie pour cette raison qu'un grand nombre de Québécois ont voté pour le

SUITE DE LA PAGE 1

frère de George W. Bush, a laissé ouverte la possibilité qu'il faille attendre dix jours le résultat du vote par correspondance du personnel militaire expatrié, qui devait être posté au plus tard le 7 novembre. D'après la loi de la Floride, ces votes, qui avaient concerné 2600 personnes en 1996, doivent être pris en compte s'ils parviennent aux bureaux de vote dans les dix jours, le cachet de la poste faisant foi.

En attendant, Jeb Bush a annoncé qu'il se retirait de l'organisme chargé de certifier les résultats de l'élection afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

En dépit de l'incertitude, le gouverneur du Texas, 54 ans, s'est déclaré hier confiant dans sa victoire finale, se posant déjà en rassembleur des Américains.

«Si le résultat est confirmé, comme nous le pensons, alors nous aurons gagné l'élection» présidentielle américaine, a-t-il déclaré depuis Austin, au Texas, lors d'une brève apparition aux côtés de son colistier Dick Cheney.

«M. Cheney et moi ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour rassembler cette nation [...] après l'une des élections les plus excitantes dans l'histoire» des États-Unis, a-t-il ajouté.

Le vice-président Al Gore, 52 ans, a, depuis Nashville, au Tennessee, déclaré que l'on «ignorait encore l'issue de l'élection» présidentielle. Évoquant un «moment extraordinaire pour notre démocratie», il a ajouté qu'il

SUITE DE LA PAGE 1

La Presse, par exemple, a envoyé à l'imprimerie vers 3h du matin une troisième et dernière édition, qui titrait sur la victoire de Bush, se fiant aux annonces faites à la télévision américaine à partir de 2h18. Or c'est plus tard dans la nuit que fut prise la décision de ne pas proclamer de vainqueur en Floride. Il était tout à fait logique de mettre sous presse avec une telle information à 3h puisque le clan Gore avait déjà félicité George Bush pour sa victoire et que Gore lui-même se préparait à prononcer son discours de défaite.

Au Devoir, la dernière édition, la deuxième, titrait «Une finale au photo-finish», et elle avait été envoyée à minuit trente, à l'heure où les résultats étaient totalement incertains.

Aux États-Unis, de nombreux quotidiens ont proclamé la victoire de Bush et ces éditions seront sûrement très convoitées si le compte final privilégie Gore.

Mais ce sont surtout les chaînes de télévision qui sont sur la sellette dans cette histoire. Disposant de moyens techniques sans précédent, se livrant une concurrence féroce pour être les premières à donner l'heure juste, les chaînes de télévision ont multiplié les gaffes lors de cette nuit électorale, livrant au téléspectateur abasourdi une série de moments qui passeront à l'histoire des communications.

Pour partager leurs coûts, les principales chaînes de télévision américaines avaient formé en

SUITE DE LA PAGE 1

«Bush is new chief», «Gore ekes out win» (Gore gagne de peu).

Lorsque Bush l'emporta» selon les chaînes américaines, l'équipe éditoriale (républicaine) était visiblement satisfaite mais, dans la salle de rédaction (démocrate), peu de réactions: «Contrairement aux journalistes européens, par exemple, nous ne célébrons aucune victoire», explique le pupitre Mark Jacob dans une salle de rédaction aussi grande que la gare centrale de Montréal et aussi silencieuse qu'une porte de prison.

La salle la plus high tech de tous les quotidiens américains fait partie d'un empire possédant 17 stations de télévision, dont la superstation WGN (située au premier étage), quatre stations de radio, cinq quotidiens (dernière acquisition: le Los Angeles Times, en juin), des parts dans America On Line ainsi que les Cubs de Chicago, dont la dernière victoire aux Séries mondiales remonte à... 1908.

A 20h55, Charles Madigan prédisait déjà la victoire d'Al Gore. Son article de une était même prêt à être mis sous presse. Les premières lignes disaient ceci: «Dans une des élections les plus serrées de l'histoire moderne américaine, une nation prospère a décidé mardi de garder le cap en choisissant le vice-président Al Gore comme président».

A 21h, Anne-Marie Lipinski, 44 ans, éditrice en chef depuis août, est entrée en coup de vent dans le bureau de «Charlie». Son frontement de sourcils a suffi. En moins de vingt minutes, Madigan a sorti une deuxième version annonçant la victoire de Bush. «Je l'avais mise de côté, au cas où», a-t-il dit en faisant un clin d'œil.

CHRÉTIEN

Bloc québécois. C'est vous qui avez créé le Bloc québécois. C'est vous qui avez perpétué le Bloc québécois. La raison, c'est vous», a-t-il martelé.

M. Chrétien a répliqué en rappelant que c'est à la suite de deux mandats du gouvernement conservateur que, en 1993, le Bloc québécois est devenu l'opposition officielle à Ottawa en faisant élire 54 députés.

Le vieux routier tory lui a alors sèchement répliqué: «Mais c'est suite à l'échec du lac Meech. Qui était contre Meech? Vous. Vous étiez contre. Comme vous étiez contre le libre-échange».

M. Chrétien est lui aussi passé à l'attaque, mais contre M. Duceppe. Rappelant que Lucien Bouchard avait affirmé que le Bloc québécois serait un parti temporaire, il a soutenu que l'aventure bloquiste, «c'est évidemment un énorme échec, votre affaire, parce que ça fait trois fois que vous revenez en élections».

«Ce que nous proposons, c'est des gens qui veulent que les Québécois viennent prendre leur place à Ottawa et non pas seulement venir dire non, non, non. Nous, on veut bâtir le Canada; vous, vous voulez le détruire. Vous faites perdre le temps aux gens positifs qui veulent que les Québécois francophones soient partie pleine et entière de l'aventure canadienne. Les Québécois ne veulent plus entendre parler de référendums et de Constitution, ils veulent entendre parler de ce que sera leur avenir à l'intérieur du meilleur pays au monde.»

PRÉSIDENT

souhaitait que la question soit résolue «en accord avec [la] Constitution et [les] lois».

Il a souligné que même s'il emportait une majorité des voix, l'issue de l'élection présidentielle américaine est déterminée par un collège électoral de 538 membres, et non par le vote populaire.

La situation est d'autant plus frustrante pour M. Gore qu'il a recueilli la majorité des voix au niveau national: 48 976 148 des voix (49 %), contre 48 785 510 (48 %) à M. Bush, selon un décompte après dépouillement de 99 % des bureaux de vote.

Le candidat du parti écologiste Ralph Nader a obtenu 2 670 235 voix (3 %), et Pat Buchanan (droite conservatrice), quelque 440 000 voix (0,4 %).

Hier, M. Gore avait déjà empêché 260 des 270 grands électeurs nécessaires pour entrer à la Maison-Blanche, contre 246 à George W. Bush. Le résultat de deux États était encore inconnu, soit l'Oregon (sept grands électeurs) et la Floride (25). La Floride détient donc la clé de l'élection.

«S'il y avait jamais eu un doute sur l'importance de l'exercice du droit le plus fondamental en démocratie, le droit de vote, ce qui s'est passé hier l'a totalement éliminé. Plus aucun Américain ne pourra jamais plus dire sérieusement "mon vote ne compte pas"», a de son côté déclaré le président Bill Clinton en s'exprimant devant la presse.

«Le peuple américain a maintenant parlé mais il faudra un peu de temps pour déterminer exactement ce qu'il

M. Duceppe a défendu la pertinence du Bloc à Ottawa pour défendre les intérêts des chômeurs, des femmes et de tous les Québécois tant que la question nationale ne sera pas éventuellement réglée. Il s'est félicité de l'opposition du Bloc à la loi C-20, qui empêche Jean Chrétien de clamer, comme l'avait fait Pierre Trudeau en 1982 au sujet du rapatriement de la Constitution, que le Québec appuie cette loi qui «ne reconnaît pas la règle du 50 % plus un. C'est comme si un arbitre, dans une partie de hockey, disait: "Jouez, les amis; je déciderai par la suite quel est le seul acceptable pour remporter la victoire"».

Le chef de l'Alliance a lui aussi reproché à M. Chrétien de ne pas respecter les provinces. Il a invité les Québécois à voter pour son parti qui promet «la paix constitutionnelle» parce qu'il respectera les compétences des provinces. «Avec l'Alliance, le Québec ne sera jamais isolé», a-t-il dit. Le premier ministre s'est défendu en rappelant les ententes signées avec les provinces sur la main-d'œuvre, la santé et les infrastructures.

En matière de justice, Gilles Duceppe a dénoncé le projet de loi sur les jeunes contrevenants, une preuve que le chef libéral «ne comprend pas le Québec» et qu'il est «coupé de la réalité québécoise». Jean Chrétien a accusé le Bloc québécois d'être «bloquiste» en s'opposant inutilement au projet de loi.

a dit. Le processus est en cours et nous devons tous attendre qu'il arrive à son terme», a-t-il ajouté, ayant suivi «en spectateur fasciné» les péripéties sans précédent de cette élection.

M. Gore a demandé à l'ancien secrétaire d'État du président Bill Clinton, Warren Christopher, de surveiller le décompte des voix en Floride.

M. Bush a pour sa part demandé à James Baker, qui fut secrétaire d'État de son père, l'ex-président George Bush, de se rendre aussi en Floride pour superviser ce décompte.

Ralph Nader a estimé hier qu'Al Gore devait assumer seul la responsabilité de son échec éventuel alors que certains experts soulignent que M. Nader a empiété sur son électoral, notamment en Floride.

A ceux qui estiment que le candidat des Verts a «saboté» la campagne de M. Gore en lui faisant perdre des États cruciaux, M. Nader a répondu qu'Al Gore avait tous les avantages découlant de l'appartenance à une administration en place mais n'a jamais su générer l'enthousiasme.

Le nouveau président élu doit prendre ses fonctions le 20 janvier prochain.

Et pour conclure, une petite note sur le Vermont: ses électeurs ont délégué cette fois encore le seul socialiste au Congrès, Bernard Sanders, qui a récolté 70 % des votes. Le gouverneur Howard Dean a lui aussi été reporté au pouvoir malgré son impopulaire loi autorisant les unions civiles homosexuelles dans cet État.

TENDANCE



Les unes de certains journaux du pays témoignaient hier de la difficile nuit américaine qu'ils ont vécue.

1990 un organisme, Voter News Service, qui effectue des sondages à la sortie des bureaux de vote. Les chaînes interprètent ensuite les résultats de

EXORCISME

À 22h, la victoire de Hillary Rodham Clinton était confirmée. La first lady fera la une du Chicago Tribune, comme d'ailleurs celle des 1600 quotidiens américains. A 23h20, ni Bush ni Gore n'étaient déclarés vainqueurs. Ann Marie Lipinski et Randall Weissman ne pouvaient plus attendre une minute de plus. La manchette de la première édition jouerait de prudence: «As close as it gets» («Aussi serré que possible», pourrait-on traduire).

A 12h45, les rotatives ont sorti le premier signet qui aura désormais sa place dans le grand livre d'histoire. Le titre «historique» en caractères hypergras coiffait les photos de George W. Bush et Al Gore. La tristement célèbre manchette «Dewey defeats Truman» flottait dans les airs. Un journaliste a même fait preuve de sadisme: il a sorti la copie originale portant la funeste manchette et l'a montrée à quelques-uns de ses confrères.

Cinq minutes plus tard, à 12h50, les 50 camions du Tribune fonçaient sur les routes de l'Illinois, Lincoln land. C'est dans cet État démocrate qu'un autodidacte boulimique, dégingandé et laid fut admis à 28 ans au Barreau de Chicago: Abraham Lincoln, le plus grand des présidents républicains.

La première des deux éditions du Tribune mettait un point final à une journée égrenée par trois fuseaux horaires: Chicago, New York et Los Angeles.

La journée avait en fait commencé 24 heures plus tôt. Dès lundi, la direction tenait sa première réunion avec la rédaction en chef, la direction artistique, les chefs de service et les éditeurs. Trois réunions plus tard, tout était décidé pour le grand rendez-vous électoral avec les Américains. La une, vitrine de tous les quotidiens, ne contiendrait que quatre articles. Toutes consacrées, bien sûr, à ces dernières élec-

tes sondages selon leurs propres données et selon leurs propres prévisions pour décider, bien avant que les votes soient compilés, à qui accorder tel ou tel État.

En se promenant d'une chaîne à l'autre mardi soir, les résultats variaient sans cesse. ABC, par exemple, a accordé la Pennsylvanie à Gore 33 minutes après CNN. On a vu CNN et plusieurs autres réseaux accorder en début de soirée la Floride à Gore, pour la lui retirer deux heures plus tard alors que les résultats se faisaient plus précis. Plusieurs dirigeants de la campagne républicaine ont reproché en ondes et en direct aux responsables de réseaux de travailler trop vite. On a vu Dan Rather de CBS se confondre en excuses plusieurs fois dans la soirée pour ses erreurs de prédiction.

Le moment le plus incroyable est survenu vers 2h du matin lorsque les réseaux ont commencé à annoncer que Bush contrôlerait finalement la Floride. Tout le monde a pris alors le train en marche pour proclamer l'élection définitive du nouveau président... jusqu'à ce qu'à 3h45, CBS, vite suivie par CNN, annonce que les résultats étaient trop serrés en Floride pour accorder la victoire à qui que ce soit.

Dans les médias américains consultés sur Internet hier, plusieurs spécialistes prédisaient que cette élection pourrait représenter un tournant pour le public et que celui-ci perdrait totalement confiance en la capacité des chaînes de télévision de prédire des résultats électoraux.

tions présidentielles du XX^e siècle, «si importantes non seulement pour les États-Unis mais pour le monde à cause du poids de ce pays», a noté Randall Weissman, 54 ans, dont 32 passés au Tribune. Ann Marie Lipinski avait averti les vingt personnes autour d'elle ce jour-là: «Ne dites surtout pas aux journalistes qu'ils ont jusqu'à 23h30 pour taper la dernière ligne de leur papier!» Vieux truc du métier pour faire respecter la fatidique deadline, croque-mitaine des tous les «ouvriers de l'information».

La consigne a été religieusement suivie par les 270 journalistes (sur un total de 300) couvrant la soirée électorale. Parce que la course présidentielle a été la plus serrée des 40 dernières années, on a même décidé de retarder l'heure de tombée de 40 minutes. «On ne prend pas de risque», a souligné Weissman, qui en est à sa neuvième soirée présidentielle.

Les premiers exemplaires encore humides de la première édition ont fait leur apparition dans la salle de rédaction à 1h16. Une minute plus tard, à 1h17, CNN annonçait la victoire de Bush. Nouveau branle-bas de combat, cette fois pour la seconde édition. Lipinski et Weissman ont décidé de ne la sortir que lorsque Al Gore concéderait la défaite. La déclaration n'est jamais venue publiquement. Le temps filait à toute allure. Fallait-il annoncer la victoire de George W. Bush? La salle de rédaction marchait sur des œufs. «W» n'a finalement pas fait le signe de la victoire. Le quotidien de la troisième ville des États-Unis continuait à faire le pied de grue. A 3h30, on a décidé de reprendre la manchette de la première édition: «As close as it gets». Les rotatives ont repris du service. Les camions aussi. Cette nuit-là, le Chicago Tribune a définitivement enterré l'affaire Dewey-Truman.